Programme «Eau et Biodiversité»

Rapport d'activités 2012-2015

Programme porté par :

Conduit par

Financé par :

Sommaire

Enjeux et territoire - 1

Plan d'action - 5

Accompagner les acteurs du territoire pour amorcer un changement de pratiques - 5

Des trames à rendre opérationnelles grace au génie végétal - 6

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie - 7

Diagnostic du potentiel de régénération naturelle en bord de voirie - 7

Accompagnement à la mise en place de gestion différenciée en bord de voirie intercommunale - 14

Suivi et bilan de la mise en place de ces nouvelles techniques : Recensement des zones en cours de RNA - 16

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de cours d'eau - 22

Information et sensibilisation - 23

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole - 25

Information et sensibilisation du public agricole - 27

Jachères Environnement et Faune Sauvage - 31

Etude de la dissémination d'adventices vers les champs cultivés - 33

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion dans les collectivités - 37

Rencontre des élus du territoire - 37

Accompagnement pour une gestion différente des espaces communaux - 40

Assainissement non collectif - 43

Sensibilisation générale - 45

Réunions publiques et autres rencontres - 46

Animations en milieu scolaire - 48

Posters informatifs - 49

Communication sur le programme - 50

Conclusion et perspectives - 51

Annexes - 52

Enjeux et territoire

Malgré leurs typicités paysagères, environnementales ou encore agricoles, la Ténarèze et le Bas-Armagnac partagent des problématiques de territoire assez similaires : entretien d'un vaste réseau de routes et de chemins, gestion des eaux et des rivières et de leur qualité, habitat diffus et services en milieu rural, etc.

Chemin creux arboré typique du Bas-Armagnac et reflet de son substrat sableux

Paysage typique de la Ténarèze : vigne, céréales, calcaire affleurant et se retrouvant dans l'habitat

C'est leur mosaïque paysagère et sa diversité qui fait la richesse des territoires de la Ténarèze et du Bas-Armagnac. Cette mosaïque est l'héritage d'une tradition de polyculture-élevage. Elle est aussi marquée par son bocage gascon maillant et équilibrant le territoire et par une diversité de formes arborées, typiques et patrimoniales : des allées de cèdres et de chênes verts dans les parcs de domaines et grandes demeures de la Ténarèze - des arbres têtards - des haies - des ripisylves - des alignements de bords de route- des arbres isolés - des bois et des forêts paysannes, etc.

Enjeux et territoire

Des formes arborées multiples (haies, alignements d'arbres, ripisylves, bosquets), qui sont souvent déjà anciennes ou dont on a abandonné la gestion. Au delà du rôle fonctionnel de ces éléments fixes dans le territoire (brise-vent, brise crue, protection des sols, corridor biologique, etc.), il y a aussi une carte à jouer en matière de tourisme et de qualité et d'identité paysagères.

La Ténarèze et le Bas-Armagnac sont dotés d'un riche réseau de routes et de chemins qui offrent un énorme potentiel pour le déploiement de la trame verte et bleue, en cohérence avec le SRCE.

Enjeux et territoire

Les rivières gasconnes, essentiellement alimentées par les eaux pluviales qui circulent sur leur bassin versant, se caractérisent par leur débit irrégulier et par l'importance de particules en suspension dans leurs eaux. L'agrandissement des champs, couplé à la suppression d'éléments «fixateurs» (haies, prairie, etc.), tendent à accentuer les flux d'eau en surface avec les conséquences connues : risques de crues augmentés, perte de terre dans les champs, coulées de boue.

Les savoirs et le bon sens paysans (connaissances des rôles fonctionnels des arbres, des techniques d'aménagements en bords de champs pour ralentir, voire contenir les crues - Gestion et valorisation des ressources, usages quotidiens, etc.) constituent un héritage et une richesse dont la transmission auprès des jeunes générations est fondamental.

Enjeux et territoire

L'entretien de la voirie représente un poste de dépense non négligeable pour les collectivités. Mis à part le fauchage des accotements, régulièrement effectué pour des raisons de sécurité routière (visibilité dégagée), la végétation des talus peut être laissée plus longtemps en place sans être forcément gênante. Elle offrira de nouveaux refuges et des ressources trophiques pour la faune.

Comment relever les défis d'un développement durable qui suppose de préserver les ressources naturelles sans pénaliser les activités économiques ? Relever ces nouveaux défis, c'est peut être déjà prendre conscience que le patrimoine de demain ce sera aussi la biodiversité, l'eau, le sol, les matériaux et les énergies renouvelables, l'atténuation du changement climatique, l'attractivité et l'image territoriale, etc.

Plan d'action

Accompagner les acteurs du territoire pour amorcer un changement de pratiques et ...

> Réduire les phénomènes d'**Erosion**

> Réduire les coûts de Gestion (effondrement de talus, coulées de boue, fauchage répété)

> Réduire le coût de traitement de l'**Eau**

> Anticiper le renouvellement du **Patrimoine arboré**

> Créer des espaces de **Biodiversité et de Biomasse**

> S'incrire dans un **mode de Développement Durable**

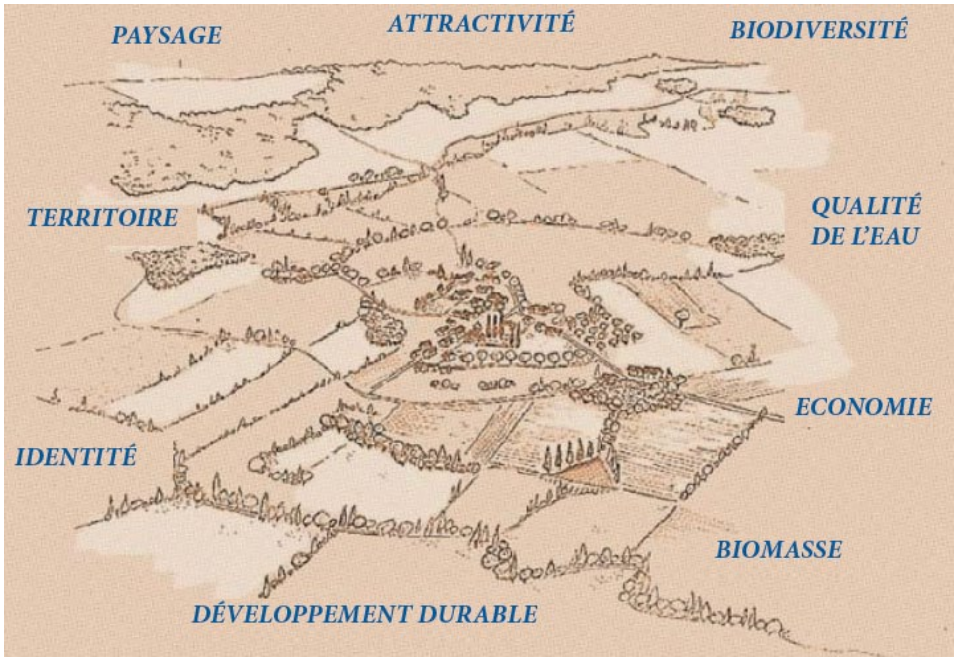

Proposer - Accompagner - Sensibiliser - Evaluer

Le programme «Eau et Biodiversité» a été construit autour de quatre grands types d'actions :

> Proposer de nouvelles techniques de gestion de la végétation en s'adaptant aux divers contextes et aux enjeux associés.

> Accompagner la mise en place de ces nouvelles techniques en formulant des préconisations d'interventions et en informant les parties concernées.

> Sensibiliser et informer les acteurs du territoire pour aider à la compréhension et à l'appropriation de ces nouvelles pratiques.

> Evaluer la mise en place des pratiques et leur impact.

Plan d'action

Des trames à rendre opérationnelles grace au génie végétal

Au niveau du **parcellaire agricole et des bords de champs**

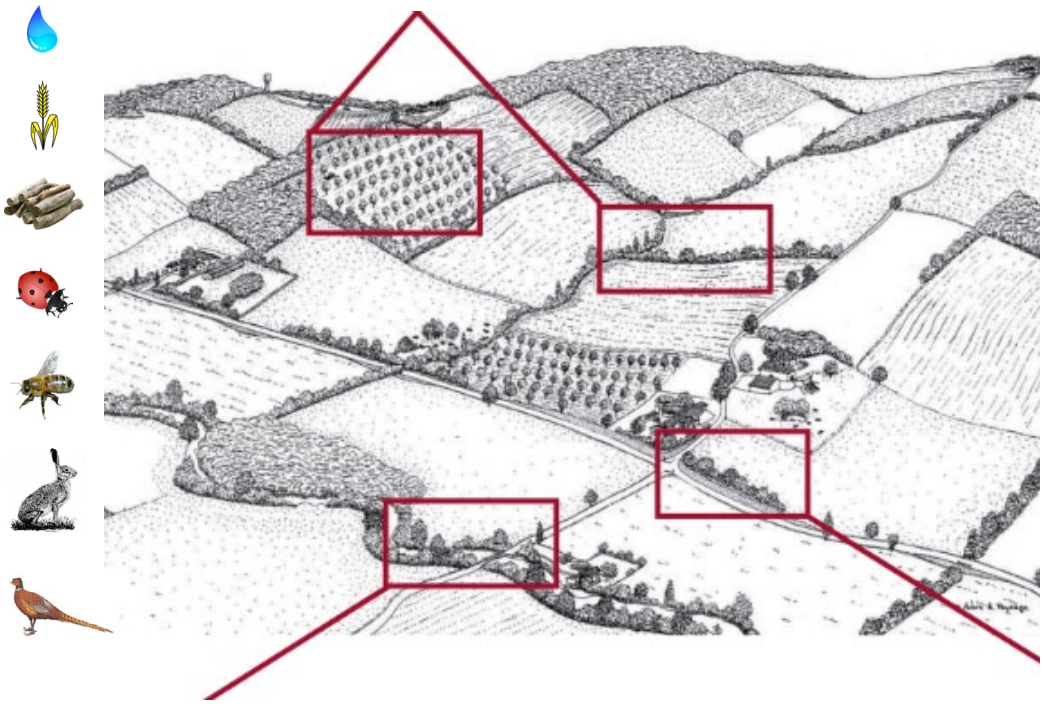

Au niveau des **bords de cours d'eau**

Au niveau des **bords de voirie**

Le génie végétal doit être mis à contribution pour apporter des solutions simples, peu coûteuses et basées sur le bon sens paysan.

Des végétaux pour couvrir les sols et lutter contre l'érosion et améliorer leur fertlité.

Des végétaux pour stabiliser les reliefs (berges et talus) et créer des habitats pour la faune sauvage dont les auxiliaires de culture.

Des arbres qui vont atténuer les excès climatiques (vent, chaleur,...) et participer à la richesse du territoire (biomasse, attrait touristique, etc.).

Ce plan d'action a été décliné selon divers volets, en essayant à chaque fois d'impliquer les acteurs concernés (gestionnaires, élus, agriculteurs, riverains, …) :

> Bord de voirie

> Bord de cours d'eau

> Espaces agricoles

> Espaces collectifs

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Diagnostic du potentiel de régénération naturelle en bord de voirie et construction d'un outil cartographique

Pour guider les gestionnaires des bords de voirie et évaluer le potentiel de régénération naturelle, il a été proposé de **localiser sur une carte numérique, les portions d'accotements sur lesquelles il serait intéressant de concentrer les efforts**. Dans le cadre du programme «Eau et Biodiversité» ont été considérées uniquement les voiries communales dont l'entretien est fait par les communautés de communes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac, soit presque 2 000 km de linéaire d'accotements.

De par l'ampleur de leur réseau, les routes ou trames dites «grises» présentent un énorme potentiel pour le développement d'une végétation arbustive et arborée. A ce niveau, les enjeux sont multiples : réduire l'accumulation de terre dans les fossés et sur la voirie en stabilisant les talus et en stoppant une partie des coulées de boue - Agrémenter le cheminement routier et créer des repères visuels - Créer de nouveaux habitats pour la faune sauvage - Etc.

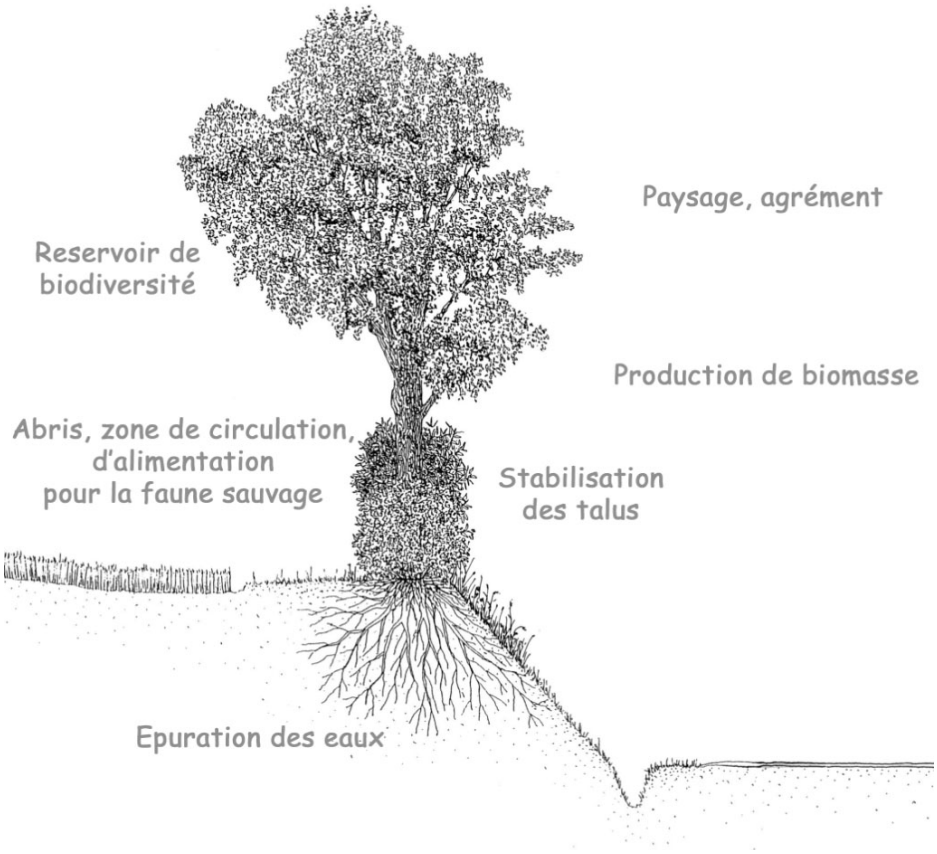

Au niveau méthodologique, plusieurs critères ont été considérés pour le choix des sections de routes présentant un potentiel pour l'installation d'une végétation arbustive ou arborée :

- Configuration de l'accotement

Dans la grande majorité des cas, ce sont sur les talus de déblai, surplombant la voirie, qu'ont été sélectionnées les zones sur lesquelles l'implantation d'une végétation arbustive semble opportune. En effet, c'est là que se concentrent les problèmes d'érosion et éventuellement les coulées de terre. Dans quelques cas, des talus de déblais ont aussi été signalés pour la mise en place de régénération naturelle.

Parfois, la hauteur de talus peut sembler faible (notamment en Ténarèze). Pourtant, on voit fréquemment des exemples où des vieux chênes se sont développés sur ce type de talus sans être gênant : bon aplomb, base du tronc dégagée. C'est donc un cas de figure qui n'a pas été forcément exclu pour l'établissement d'arbustes. Sur ce type de talus un peu faible, on évitera par contre d'installer une haie à cause de son développement latéral qui risque d'empiéter sur la voirie.

- Sensibilité du talus à l'érosion

Il s'agit souvent de grands talus, mais pas uniquement. Les pratiques du riverain vont beaucoup influencer sur la vulnérabilité du talus, notamment par la destruction de sa couverture végétale : désherbage chimique, travail du sol trop près de la crête de talus.

- Risque de coulées de boue

Les zones dont la configuration semble propice aux coulées de boue ont été repérées dans la mesure du possible.

- Enjeux «Paysage» et «Biodiversité»

Les secteurs faiblement dotés en arbres et en corridors écologiques ont été mis en exergue pour la mise en place de régénération naturelle. Sur les zones offrant un beau point de vue sur le paysage environnant, ou dans certaines configurations typiques (plateaux), il a été jugé plus pertinent de proposer l'installation de formes arborées ponctuelles permettant de conserver une ouverture visuelle intéressante.

- Contrainte liée au réseau téléphonique ou électrique

Les câbles des réseaux téléphoniques et électriques sont présents sur de nombreuses routes communales, rendant parfois compliquée, voire problématique la présence d'arbres. Dans certains cas, on peut quand même imaginer le développement d'arbres, mais à la condition de rester sur des formes basses (arbustes à faible développement ou arbres qui seront taillés).

Dans tous les cas, les critères de sécurité routière ont été pris en compte : maintien de la visibilité, dans les virages en particulier. Dans les zones déjà exposées à l'humidité (bas-fonds, configuration et exposition de la route), on évitera aussi de renforcer les rideaux arborés.

Par rapport aux préconisations faites lors de ce diagnostic, et aux techniques qu'on pourra mettre en place, il est important de garder à l'esprit que l'opération est réversible, si cela posait problème.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Commune de Larroque-Saint-Sernin

Commune de Larroque-Saint-Sernin

Les zones présentant des signes d'érosion ou de sensibilité au phénomène ont été renseignées dans la table de données de la base SIG. L'érosion se manifeste principalement sur les talus en partie dénudés. Au delà du maintien de cordon de végétation par le gestionnaire de la voirie, il sera souvent nécessaire de sensibiliser le riverain pour réduire l'usage de desherbants chimiques ou le travail du champ trop proche de la crète de talus. Pour les grandes parcelles de coteaux, une réflexion devra aussi être engagée à l'echelle du parcellaire agricole et de l'occupation du sol.

Commune de Gazaupouy

Commune de Beaucaire

Paysage déserté par la flore et la faune sauvage, faute d'habitats et de corridors de circulation.
Parfois, malgré tout, la configuration de la voirie et la pauvreté en graines du milieu, ne permettent pas d'installer une végétation arborée via les techniques de régénération naturelle. Dans ce cas là, il faudra envisager plutôt la plantation d'arbres, en lien avec le riverain.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Commune de Lagraulet

Commune de Montréal

Imaginer aujourd'hui les paysages de demain...
La plupart des haies et des alignements qui ponctuent et agrémentent le paysage sont d'origine spontanée. Au gré des saisons, ils changent d'aspects (fleurs, fruits couleurs automnales, etc.), pour le plus grand plaisir des promeneurs et de la faune sauvage.

Commune de Lagraulet

Commune de Sainte-Christie d'Armagnac

Adapter les techniques aux contextes...
Certaines zones ouvertes, comme les petits plateaux, gagneront sur le plan paysager avec l'ajout de quelques arbres, mais plutôt sous formes ponctuelles, de manière à conserver une ouverture sur le paysage environnant. C'est la diversité des formes paysagères qui en fait la richesse. On veillera donc à alterner les formes arborées : haies, arbres isolés, alignements pour varier les ambiances.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Le réseau de lignes téléphoniques et électriques est très dense sur le territoire et correspond souvent aux zones les plus propices pour l'installation d'une végétation, à savoir sur les talus. Globalement, on évitera de laisser s'installer une végétation ligneuse à ce niveau. On pourra cependant l'envisager à condition qu'il s'agisse de buissons qui prendront peu de hauteur ou d'arbres et d'arbustes qu'on taillera.

Commune de Castelnau-sur-l'Auvignon

Commune de Castelnau-sur-l'Auvignon

Autre cas de figure souvent rencontré, notamment en Ténarèze. Les talus ne sont pas forcément très hauts et la mise en place d'une haie, même si elle est positionnée sur la crète, semble compliquée, car elle va rapidement empiéter sur l'emprise de la voirie. Sur ce genre de configuration, on pourra envisager le développement d'arbres, à condition qu'ils ne soient pas situés trop bas. Il faudra aussi veiller à accompagner leur développement vertical pour avoir un bon aplomb (quelques tailles à envisager les 10-15 premières années).

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Les cartes fournies apportent avant tout des préconisations que les gestionnaires adapteront en fonction des contextes (autres problématiques non connues au moment du diagnostic, attentes particulières des riverains, etc.).

Portion, matérialisée par un linéaire rose, qu'il serait intéressant d'engager en régénération naturelle

Intérêt de l'outil cartographique pour la gestion territoriale

La création d'une couche RNA recensant les tronçons de voiries en cours de régénération naturelle va permettre de disposer d'une nouvelle information qui pourra être croisée avec les autres données, notamment pour la planification des interventions de gestion. Elle permettra également de visualiser l'évolution de la végétation. Cette couche évolutive pourra être mise à jour régulièrement pour intégrer les nouvelles informations de terrain. Elle pourra être utile autant à la collectivité (PLU, etc.) qu'à l'agriculteur (Déclaration PAC - Evaluation de la Biomasse - Espaces de Biodiversité - Etc.)

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

La table de données, fournie avec la cartographie, apporte des informations concernant le niveau d'enjeux (sensibilité du talus à l'érosion, risque de ruissellement, paysage, biodiversité), l'occupation du sol de la parcelle voisine, la commune concernée, la présence ou pas de contraintes liées aux réseaux téléphoniques ou électriques et des remarques diverses qui peuvent être utiles pour le gestionnaire.

Dans les années à venir, il sera intéressant que les gestionnaires de la voirie fassent remonter de nouvelles informations de terrain qui permettront de compléter ou d'actualiser ces premières données.

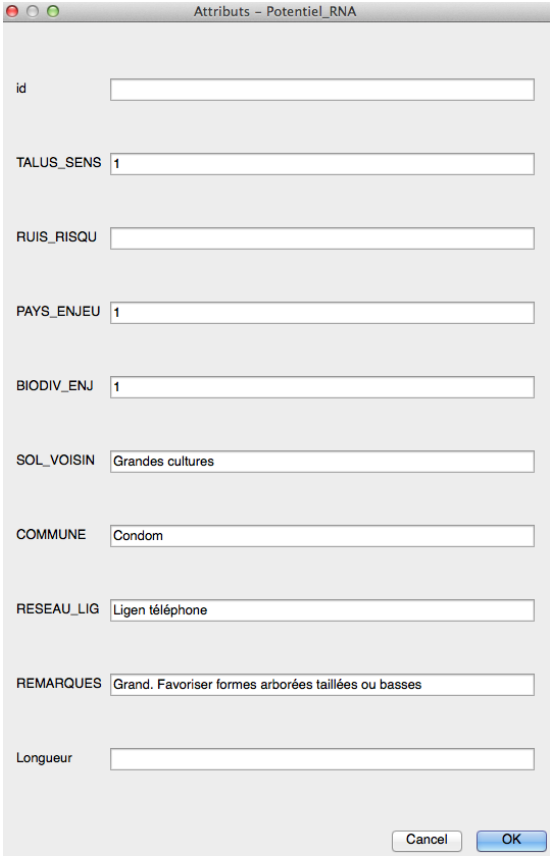

Suite au diagnostic de terrain, plusieurs tendances méritent d'être mises en exergue :

- Les problèmes d'érosion constatés sur le terrain sont, dans la majorité des cas, la conséquence de l'usage de désherbants chimiques par le riverain. Au delà de la fragilisation des talus, cette pratique participe à la contamination des eaux circulant dans les fossés. Un travail de sensibilisation est à poursuivre à ce niveau.

- En complément du travail réalisé par le personnel en charge du fauchage, une démarche sera à conduire avec les riverains agriculteurs à l'échelle de leur parcellaire pour réduire les problèmes en amont : Respect d'une distance par rapport à la crête de talus, mise en place de bandes enherbées au dessus de certains talus, installation de couverts végétaux entre les cultures principales, etc. Des collaborations plus fortes pourraient être engagées avec les coopératives et autres groupements d'agriculteurs.

- Contrairement aux routes départementales, qui offrent de nombreuses possibilités d'installation d'une végétation arbustive, de par la largeur de leurs accotements et la configuration de leurs talus, les opportunités en bord de routes communales sont globalement plus limitées mais méritent d'être saisies.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Accompagnement à la mise en place de gestion différenciée et de régénération naturelle assistée en bord de voirie intercommunale

La mise en place de pratiques de gestion différenciée sur les 53 communes concernées par le programme «Eau et biodiversité», s'est déroulée en plusieurs étapes :

- La définition, en 2012, d'un protocole d'entretien avec les élus et les techniciens des deux communautés de communes (protocole détaillé en annexe).

- La réalisation, en 2012, d'une plaquette d'information détaillant les objectifs et le protocole à l'attention des agents d'entretien des routes et des riverains.

- La tenue de réunions de formation et de sensibilisation, en 2012 et 2015, pour les agents techniques afin de définir précisément les résultats attendus et les moyens à mettre en œuvre. Au cours de cette rencontre, des fiches techniques ont été distribuées aux agents afin de les aider à présenter leur démarche auprès des riverains.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Mise en place de panneaux informatifs

Pour informer les usagers de la voirie communale et les riverains concernés par la démarche en cours, il a été proposé en 2015 de produire des panneaux à installer de manière tournante sur les crêtes de talus faisant l'objet de ces techniques de gestion différenciée.

Remarque : Une nouvelle réglementation restreignant l'affichage en bord de voirie, les communautés de communes devront respecter certaines règles : affichage inférieur à 3 mois, installation sur le domaine privé et à 5 m du bord de voirie, sauf si la pose des panneaux se fait sur une crête de talus (Conditions définies avec M. Giuliani de la DDT du Gers).

Plusieurs modèles de maquettes ont été retenus par le comité de pilotage. Chacune est constituée de deux slogans différents et d'un fonds photo évoquant des situations résultant des techniques de gestion différenciée.

En octobre 2015, les élus et le comité de pilotage ont choisi de conserver 2 modèles de panneaux pour aborder 2 cas de figure souvent visibles en bord de voirie : le petit chêne sur le talus et la haie accompagnée d'un couvert en fleurs.

12 panneaux (0,9 m x 0,6 m en Dibond 3 mm : matière PVC recouverte de métal) ont ainsi été produits. Chaque communauté de communes dispose donc de 6 panneaux qui « tourneront » sur les communes.

Lorsque les lieux d'affichage auront été définis et validés avec les riverains concernés, il sera judicieux de publier un article dans la presse locale. Ce sera l'occasion de communiquer à nouveau auprès de la population sur l'opération pour expliquer les enjeux de l'opération.

Suivi et bilan de la mise en place de ces nouvelles techniques

Recensement des zones en cours de régénération naturelle

Les zones sur lesquelles des arbustes sont en cours d'installation ont été recensées sur le terrain et reportées sur une cartographie numérique. Cette information vient compléter les données recensées lors du diagnostic présenté ci-dessus.

Chacune des sections concernées a été figurée sous forme de linéaire pointillé vert. Pour chaque élément saisi, ont été précisées les essences d'arbustes en place et si les arbres sont déjà protégés ou pas. Cette information permettra notamment aux gestionnaires de localiser plus facilement les secteurs sur lesquels il serait pertinent de mettre en place des tuteurs et des protections individuelles. Ce marquage permettra aussi au riverain de mieux repérer les jeunes arbres et de matérialiser leur présence. Dans les années à venir, il faudra envisager de tailler légèrement ces jeunes arbres pour favoriser leur croissance verticale et limiter les gènes possibles à moyen et long termes.

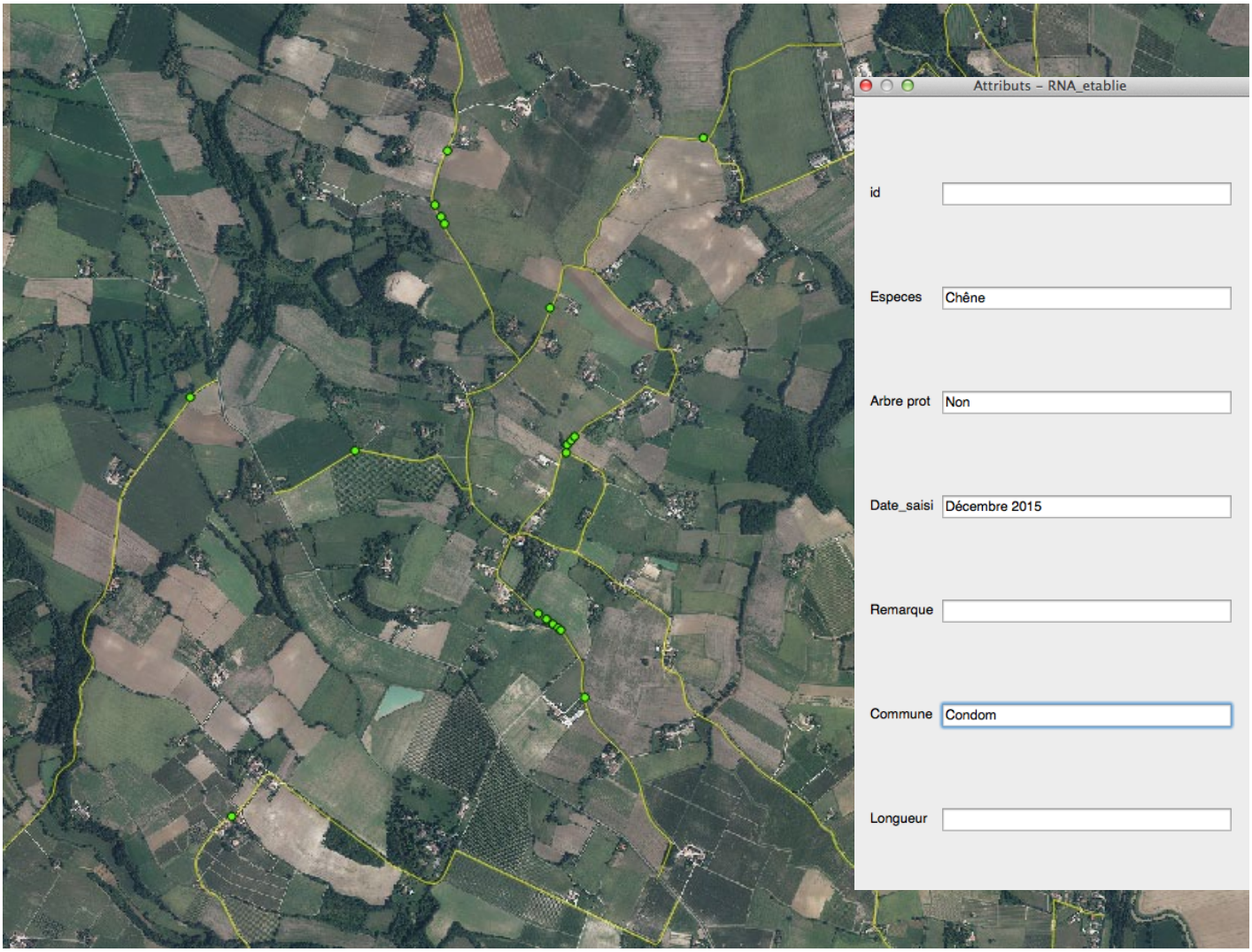

Portion figurée en vert pointillé, matérialisant la présence de jeunes arbres en cours d'installation

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Les premières tendances montrent que ce sont surtout des formes arborées ponctuelles qui ont été maintenues. Des petits chênes le plus souvent. Des petits arbres plutôt que des buissons sont-ils mieux acceptés par le riverain dans un premier temps ? Est-ce une première étape vers des corridors plus conséquents à moyen terme ? Après discussion avec les gestionnaires des bords de voirie sur la CCBA, il semblerait que ce soit aussi parfois un choix des agents de maintenir simplement des petits arbres plutôt que des cordons d'arbustes. L'argumentaire sécuritaire a également été avancé par certains (ombre portée). Le problème est-il toujours d'ordre technique ou parfois aussi le reflet d'une vision culturelle ?

Commune de Larroque-Saint-Sernin

Commune de Lagardère

Premières amorces de végétation ligneuse dans un «désert agricole». L'enjeu pour les années à venir, va être de maintenir ces cordons d'arbustes en place et de permettre leur développement. L'implication du riverain sera déterminante. L'appui des élus également.

Commune du Bas-Armagnac

Commune de Sainte-Christie

Exemples de cordons de végétation maintenus sur la partie supérieure des talus. Même si ce sont surtout des formes arborées ponctuelles qui ont été conservées sur la plupart des sites, ce cas de figure a davantage été observé sur le Bas-Armagnac (la configuration des talus, beaucoup plus grands, aidant pas mal).

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Commune de Lagraulet

Commune de Lagraulet

Exemples de formes arborées ponctuelles conservées par les gestionnaires de la voirie. Comme on le voit sur la photo de droite (chêne de 10 ans), il sera bienvenu de tailler légèrement les jeunes arbres pour favoriser leur développement vertical. La pose de protections «gibier» les protégera et les rendra davantage «visibles» pour les riverains et les usagers de la route.

Commune de Lagardère

Commune de Blaziert

Autres exemples de formes arborées émergeantes, dont certaines restent à protéger et à tailler légèrement.

Globalement, les entrepreneurs et les techniciens, en charge de l'entretien de la végétation en bord de voirie, ont l'air d'avoir plutôt bien intégré la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques de gestion.
Au-delà de la bonne application des techniques par les gestionnaires, il est fondamental que les élus apportent leur soutien à la démarche pour assurer sa pérennité. Et ce, notamment, pour faire face aux retours parfois hostiles de certains riverains et usagers de la voirie.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Veille sur la présence de plantes envahissantes

La problématique des plantes dites envahissantes a été abordée en 2015 lors d'un échange avec les entreprises chargées de l'entretien des accotements sur la communauté de communes de la Ténarèze. A cet effet, des fiches ont été produites (voir ci-dessous) et distribuées auprès des agents des 2 communautés de communes. Cinq espèces ont été ciblées : Ambroisie – Raisin d'Amérique – Ailante – Renouées asiatiques – Berce du Caucase. Mise à part l'ambroisie qui représente un potentiel problème pour la santé, les autres plantes sont surtout gênantes pour leur potentiel impact environnemental. Il est proposé de les repérer et de les référencer sur une cartographie numérique pour suivre leur évolution.

Lors des tournées réalisées sur le terrain à l'automne 2015, nous avons essayé de recenser certaines d'entre elles. Mis à part le raisin d'Amérique, fréquemment rencontré sur le Bas-Armagnac, les autres espèces n'ont pas été observées. Cela ne veut pas dire qu'elles sont absentes. En effet, les accotements et les talus ayant été récemment entretenus, il est possible qu'elles soient passées inaperçues.

Une espèce, non considérée comme envahissante, mais présentant pourtant un certain caractère invasif, a été observée sur plusieurs sites en Ténarèze. Il s'agit du Redoul ou Corroyère des teinturiers, (Coriaria myrtifolia L.). Cette plante, rencontrée plutôt sur les coteaux secs, concurrence les espèces locales qui ont besoin de lumière. Elle est aussi connue des éleveurs car toxique, voire mortelle pour les animaux qui la consomment.

Plantes exotiques envahissantes à surveiller

L'AMBROISIE (à feuilles d'Armoise)

Floraison : Emission de pollen (fleurs mâles) en Août-Septembre
Fructification : A partir de mi-septembre

Caractéristiques
Plante d'une hauteur de **15 cm à 2 mètres.**
Tige généralement velue et rougeâtre.
Feuilles opposées, composées et **profondément dentées** comme une fougère, d'une longueur de 4-10 cm.
Fleurs mâles vertes, petites (2-4 mm), regroupées en **grappes terminales** à l'extrémité des rameaux supérieurs
Fleurs femelles insignifiantes et situées plus bas, à l'aisselle des feuilles..

Nuisances
Sur la santé humaine : **Pollen très allergisant.**

Mode propagation
Dissémination par voie sexuée via les graines produites.

Aspect général de l'ambroisie
Fleurs mâles en «épis»
Tige rouge et velue
Feuille d'Ambroisie très découpée jusqu'aux nervures
Feuille d'Armoise

Confusion possible avec :
L'armoise vulgaire

Synthèse faite à partir de fiches issues des Conservatoires Botaniques Nationaux

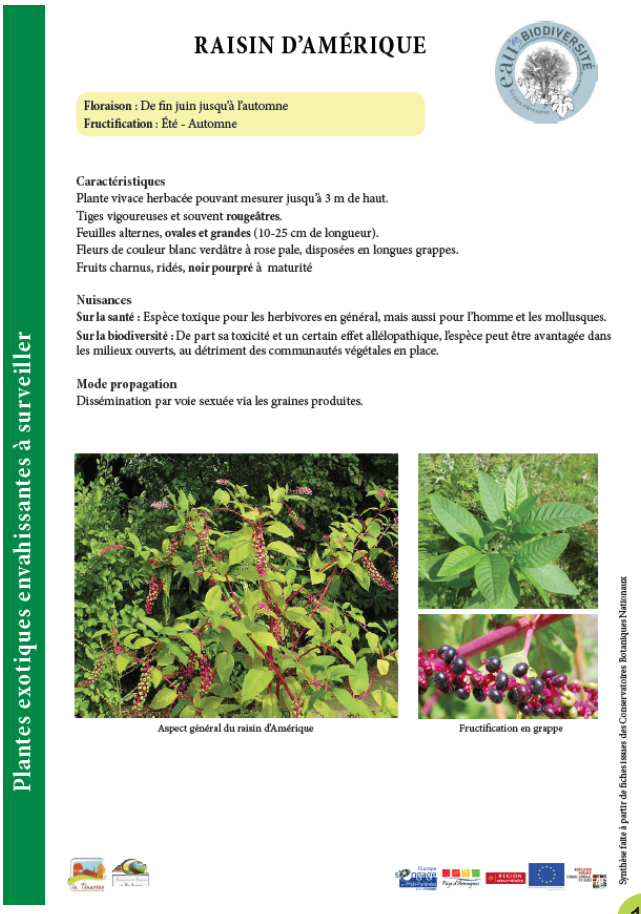

Plantes exotiques envahissantes à surveiller

RAISIN D'AMÉRIQUE

Floraison : De fin juin jusqu'à l'automne
Fructification : Été - Automne

Caractéristiques
Plante vivace herbacée pouvant mesurer jusqu'à 3 m de haut.
Tiges vigoureuses et souvent **rougeâtres**.
Feuilles alternes, **ovales et grandes** (10-25 cm de longueur).
Fleurs de couleur blanc verdâtre à rose pale, disposées en longues grappes.
Fruits charnus, ridés, **noir pourpré** à maturité

Nuisances
Sur la santé : Espèce toxique pour les herbivores en général, mais aussi pour l'homme et les mollusques.
Sur la biodiversité : De part sa toxicité et un certain effet allélopathique, l'espèce peut être avantagée dans les milieux ouverts, au détriment des communautés végétales en place.

Mode propagation
Dissémination par voie sexuée via les graines produites.

Aspect général du raisin d'Amérique
Fructification en grappe

Synthèse faite à partir de fiches issues des Conservatoires Botaniques Nationaux

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Plantes exotiques envahissantes à surveiller

LA BERCE DU CAUCASE

Floraison : Juin-Juillet
Fructification : Août-Octobre

Caractéristiques
Plante herbacée vivace qui peut atteindre **3,5 m de hauteur** (plus grande herbacée d'Europe).
Tige épaisse et creuse pouvant dépasser 10 cm de diamètre.
Feuilles profondément découpées en 3 ou 5 divisions et **mesurant de 50 cm à 1 m.**
Fleurs blanches en ombelles constituées de plus de 50 rayons, **atteignant 50 cm de diamètre.**

Nuisances
Sur la santé humaine : La sève de la plante contient des **substances photosensibilisantes** qui peuvent provoquer des lésions de la peau (aspect de brulure).
Sur l'environnement : Il s'agit d'une espèce très compétitive qui monopolise rapidement l'espace au détriment des autres plantes indigènes.

Mode propagation
Dissémination par voie sexuée uniquement, via les graines produites.

Confusion possible avec :
la Berce commune (Heracleum sphondylium) : Espèce indigène.
par **sa taille plus modeste** (1,5 à 2 m) et son ombelle ne compor

Synthèse faite à partir de fiches issues des Conservatoires Botaniques Nationaux

Plantes exotiques envahissantes à surveiller

AILANTHE

Floraison : Juin-Juillet
Fructification : Août-Octobre

Caractéristiques
Arbre robuste à croissance rapide et pouvant atteindre 20 à 30 m de haut.
Tronc droit, écorce lisse et grise.
Feuilles de couleur vert foncé, à disposition alterne, subdivisées en **6 à 12 paires de folioles lancéolées** de 7 à 12 cm chacune.
Les fleurs, de couleur jaune verdâtre, sont regroupées en **inflorescences terminales** de 10 à 20 cm de long, de forme pyramidale. Elles dégagent une odeur désagréable.
Fruits en samares rougeâtres.

Nuisances
Sur l'environnement : L'ailanthe concurrence fortement les autres espèces végétales et élimine progressivement toute concurrence ligneuse en produisant des substances allélopathiques par ses racines.

Mode propagation
Dissémination par voie sexuée (graines) et végétatives (drageons).

llage).

Synthèse faite à partir de fiches issues des Conservatoires Botaniques Nationaux

Plantes exotiques envahissantes à surveiller

RENOUÉES ASIATIQUES

Floraison : Août-Octobre
Fructification : Fleurs souvent stériles ou peu fertiles

Caractéristiques
Plante herbacée **vivace à rhizomes** affectionnant les milieux humides et formant des **fourrés denses d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 3 ou 4 mètres.**
Tige verte piquetées de **petites taches rougeâtres.**
Feuilles ovales.

Nuisances
Sur l'environnement : Monopolisation de l'espace et des ressources - Développement rapide au détriment de la flore autochtone.
Sur les activités humaines : Les puissants rhizomes des renouées peuvent fragiliser, voire dégarder certaines infrastructures, ainsi que les berges de rivières qu'elles affectionnent.

Mode propagation
Dissémination par **multiplication végétative** à partir des rhizomes et de boutures de tige.

© J-C. HAUGUEL, CBNB

Synthèse faite à partir de fiches issues des Conservatoires Botaniques Nationaux

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de voirie

Au delà de l'implantation d'une végétation arbustive, ces techniques de gestion différenciée offrent aussi un bénéfice au niveau de la strate herbacée. Cette dernière étant fauchée plus tardivement, de nombreuses floraisons peuvent avoir lieu et assurent ainsi l'apport de ressources pollinifères et nectarifères pour de nombreux insectes.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de cours d'eau

Les techniques de gestion différenciée et de régénération naturelle pratiquées en bord de voirie sont aussi applicables en bord de cours d'eau, avec les mêmes bénéfices à la clé : limiter l'érosion des berges, protéger la rivière contre les dérives phyto-sanitaires et participer au filtrage et au recyclage des éléments en suspension, créer des habitats et des ressources trophiques pour la faune aquatique, embellissement paysager, etc.

En 2012 et au cours du printemps 2013, plusieurs rencontres ont été organisées pour échanger avec les techniciens et les présidents des syndicats de rivière. Le but de ces rencontres était double : Faire le point sur les problèmes recensés sur les divers cours d'eau du territoire et présenter le programme «Eau et Biodiversité» et ses actions possibles sur cette thématique là (actions de sensibilisation notamment). Globalement, les programmes de gestion de la ripisylve sont proches sur les différents syndicats.

Suite aux premiers échanges, il a été estimé que près de 30 % des cours d'eau sur la CCT et la CCBA présentent une ripisylve en très mauvais état, voire absente, et il a été constaté que les bords de cours d'eau possèdent souvent une végétation de 5-6 ans (généralement composée de ronces), illustrant un entretien régulier et un retour au stade initial ne laissant pas le temps à des arbres de s'installer.

Bords de cours d'eau sans ripisylve ou avec végétation arbustive naissante dont le développement est à accompagner en impliquant le riverain, la plupart du temps agriculteur.

Le réseau racinaire des arbres de la ripisylve participe au maintien des berges. Côté agricole, l'écran de végétation constitue une barrière physique aux dérives aériennes lors des pulvérisations de produits.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de cours d'eau

Information et sensibilisation

Un travail de sensibilisation à la gestion raisonnée de la ripisylve est nécessaire auprès des propriétaires riverains. Dans le cadre du programme Eau et Biodiversité, il avait donc été proposé de mettre en place plusieurs vecteurs d'information à travers :

- Une plaquette «L'arbre et l'eau» à l'attention des gestionnaires de la ripisylve et des riverains, et expliquant l'intérêt d'accompagner la végétation naturelle assez longtemps pour obtenir une ripisylve fonctionnelle (c.-à-d. composée de ligneux et d'une largeur d'au moins 3 mètres, dans l'idéal de 5 mètre ou plus). A cet effet, une plaquette de 8 pages a été produite en 2013 (voir planches ci-dessous).

- L'organisation de soirées-conférences grand public pour sensibiliser le plus grand nombre à l'entretien des cours d'eau et au rôle de la ripisylve. Finalement, cette thématique a plutôt été abordée lors de 3 réunions publiques organisées au printemps et en été 2014.

Contrairement au volet «Bord de voirie», il a été plus difficile de mener de «vraies» actions en bord de cours d'eau. En effet, les techniques de régénération naturelle semblent déjà connues et appliquées par certains techniciens de rivière qui se sont peut être moins sentis concernés par le programme. Le travail de sensibilisation auprès des riverains, dont dépend fortement la réussite de ces pratiques, est déjà en partie engagé par les syndicats de rivière. Le programme a pu être perçu comme une redondance. Malgré tout, des collaborations doivent être maintenues et se développer d'autres formes de partenariat à imaginer ?). En lien avec la loi GEMAPI, les techniciens de rivière devront à l'avenir, considérer davantage la gestion faite au niveau du bassin-versant. Les pratiques conduites sur les terres agricoles en particulier, influent beaucoup sur la qualité des eaux et des rivières.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en bord de cours d'eau

L'Eau dans le Territoire

LA VÉGÉTATION, UNE PLACE DOMINANTE DANS LE CYCLE DE L'EAU

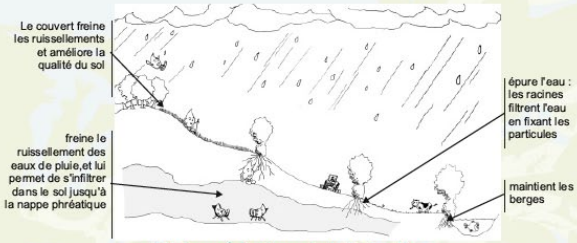

L'arbre, véritable centrale hydraulique

A l'échelle du bassin versant, en fonction des aménagements et des techniques de gestion, on peut observer :

- soit un système sensible à l'érosion, pauvre en biodiversité, incapable d'infiltrer et de redistribuer l'eau,
- soit, un système couvert en permanence, des sols riches en matière organique, capables de stocker et de redistribuer une grande quantité d'eau, une ripisylve qui protège le cours d'eau de l'érosion et des fuites d'intrants, un milieu riche en biodiversité.

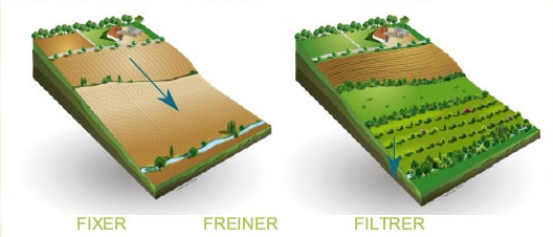

L'Arbre et les acteurs de l'Eau

L'ARBRE ET LA COLLECTIVITÉ

L'arbre épure et fixe l'eau à la terre, protège les sols de l'érosion, assure le maintien de la biodiversité et participe à la qualité paysagère.

Il est une solution pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion, la prévention des inondations et possède des fonctions écologiques, économiques et sociales.

L'ARBRE ET L'AGRICULTEUR

Il retient le sol et améliore sa qualité, stocke l'eau, limite les pollutions diffuses.

Dans le cadre des BCAE, les agriculteurs doivent implanter des bandes tampons composées d'herbacées ou de ligneux. Combiner ces deux solutions dans une logique agroforestière apparaît être l'orientation la plus productive en biodiversité et en biomasse.

Les sédiments entraînés par le phénomène d'érosion peuvent être captés à hauteur de 90 % même si la largeur de la ripisylve n'excède pas 5 mètres. Avec une largeur de 20 mètres ou plus, 80 % des nitrates et 70 % des phosphates sont absorbés.

L'ARBRE ET LE PÊCHEUR

Une ripisylve est une source de nourriture sans cesse renouvelée pour la faune piscicole. Elle permet l'équilibre en assurant le bon fonctionnement de la chaîne alimentaire. De plus, les embâcles et les racines peuvent fournir des zones de refuge contre les prédateurs et pour la reproduction.

Enfin, la ripisylve empêche l'élévation de la température qui diminue l'oxygène dissout dans l'eau et qui peut entraîner la multiplication des affections virales ou bactériennes et la mortalité des poissons.

Le poisson profite de la fraîcheur et d'une nourriture abondante et le pêcheur aussi !

L'ARBRE ET LE CHASSEUR

Les haies, ripisylves... sont des corridors écologiques riches en biodiversité. Ils servent d'habitat, de refuge, de site de nidification et d'alimentation pour la faune sauvage.

L'Entretien de la Végétation

FAVORISER LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

On imagine souvent que l'installation d'une ripisylve passe par la plantation d'arbres et d'arbustes. Mais il est pourtant plus simple, plus économique et surtout souvent plus efficace de laisser se développer la végétation de façon spontanée.

Une ripisylve mature et équilibrée présente diverses essences végétales adaptées aux zones humides réparties sur plusieurs classes d'âge : de vieux arbres riches en habitats, des jeunes plants prêts à régénérer le milieu et même du bois mort qu'il est conseillé de laisser sur place dès lors qu'il ne risque pas de former un embâcle. Il est donc conseillé de n'intervenir qu'en cas de problème clairement identifié. Cette végétation spontanée est très productive, son exploitation est donc possible si elle se fait de façon raisonnée sur la partie extérieure de la ripisylve.

LES ESSENCES

Cette méthode à la portée de tous use de techniques simples mais rigoureuses de sélection et de protection des jeunes arbres et arbustes. Certaines espèces doivent être maitrisées car elles ne sont pas adaptées à la berge et peuvent nuire à l'équilibre du milieu. Il faut favoriser les espèces de pays adaptées aux conditions pédoclimatiques.

Pour une efficacité maximisée, on favorisera une diversité de formes et d'essences qui se compléteront dans leurs fonctions.

ÉVOLUTION POSSIBLE D'UNE BANDE ENHERBÉE EN RÉGÉNÉRATION NATURELLE ASSISTÉE

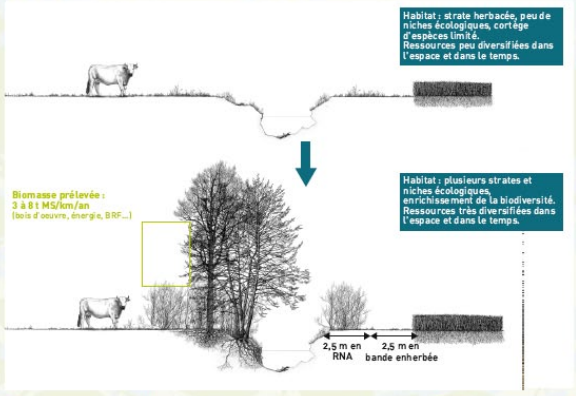

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole

Aujourd'hui, le monde agricole doit concilier performance économique, qualité des produits et préservation des ressources naturelles.
Pourvoyeuse de ressources alimentaires et de services pour le territoire, l'agriculture est aussi montrée du doigt par la société à cause de certaines nuisances : érosion des sols et coulées de boue, pollution des eaux, dégradation de certains milieux naturels.

Commune de Larroque-Saint-Sernin

Commune de Larroque-Saint-Sernin

Cas extrême d'une agriculture pratiquée dans un désert de végétation (photos faites à Larroque Saint-Sernin). On comprend facilement les problèmes d'érosion des sols et tous les déséquilibres qui en découlent (appauvrissement de la faune, exposition aux vents, appauvrissement paysager).

Sans foncièrement revoir tout le système de production, il existe des aménagements et des pratiques qui permettent de réduire ces impacts négatifs, voire de créer des bénéfices pour l'agriculteur et la collectivité : refuge pour la faune auxiliaire et le petit gibier, floraisons bénéfiques aux abeilles, embellissement paysager, amélioration de l'infiltration et du stockage de l'eau dans les sols, etc.
En installant des couverts enherbés et des arbres au sein des parcelles cultivées, l'agriculteur perd un faible pourcentage de son foncier. Par ailleurs, ces surfaces sont aujourd'hui comptabilisées dans la PAC et permettent d'activer certaines aides. Cette perte de surface, parfois mise en avant, n'est d'ailleurs pas systématique lorsqu'on laisse une végétation arbustive s'installer en bordure d'un fossé ou d'un talus par exemple. Ces zones en bord de champ ne sont, de toute façon, pas valorisées par une culture la plupart du temps.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole

Au-delà de possibles blocages «culturels», la crainte de la réglementation amène souvent les agriculteurs à tenir «propres» les bandes enherbées des bords de champs, notamment celles déclarées à la PAC. Jusqu'à récemment, nombre d'entre eux pensaient également qu'une haie incluse dans un îlot de culture, ne pouvait pas bénéficier des aides de la PAC. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et une bonne communication à ce sujet est nécessaire.

Exemple d'un fossé régulièrement entretenu vs fossé en cours de régénération naturelle.

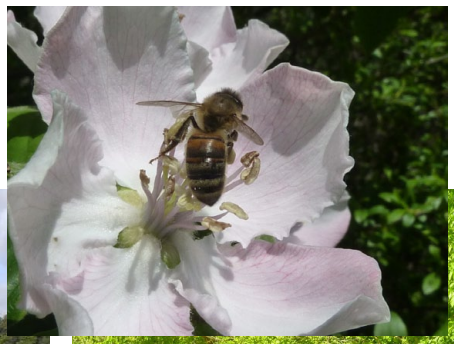

En conservant ou en ré-intégrant des zones enherbées et arborées en bodure ou au sein même des espaces cultivés, certains agriculteurs montrent qu'il est possible de concilier production agricole et préservation des ressources naturelles. Ici, pas de nature sous cloche. Tous les espaces agricoles et naturels sont connectés et fonctionnels.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole

Information et sensibilisation du public agricole

Partant de ce constat, plusieurs supports d'information ont été produits. Deux plaquettes en particulier. L'une faisant un point sur la place de l'arbre sur l'exploitation agricole, en lien avec la réglementation PAC.

SURFACE EQUIVALENT TOPOGRAPHIQUE

La conditionnalité de 2005 soumet le versement de certaines aides communautaires au respect d'exigences environnementales, nommées BCAE. Pour remplir ces BCAE, il faut entre autre qu'il y ait suffisamment de particularités topographiques sur l'exploitation (haies, bandes enherbées, arbres isolés...). Ces particularités topographiques sont converties en SET via des coefficients présentés ci-dessous et doivent représenter au minimum 4 % de la SAU (uniquement pour les exploitations de plus de 15 ha). Ces surfaces ne sont pas à déclarer dans le dossier PAC, c'est le contrôleur qui les vérifiera sur place.

Particularités topographiques	Contraintes	Equivalence
Bandes tampons	Largeur maximale : 10 mètres	1 ha = 2 ha SET
Haie	Largeur maximale : 10 mètres	1 mètre linéaire = 100 m² de SET
Agroforesterie	Pas de limite de surface	1 mètre linéaire = 10 m² de SET
Arbres isolés	Pas de limite dans le nombre d'arbres	1 arbre = 50 m² de SET
Lisières de bois, bosquets, arbres en groupe	Pas de limite de surface	1 mètre de lisière = 100 m² de SET
Bordure de champ	Largeur maximale : 5 mètres	1 ha de surface = 1 ha de SET

Glossaire
BCAE : Bonnes conditions agricoles environnementales
DPU : Doit à paiement unique (c'est une aide directe indépendante de la production, aussi appelé aide découplée)
PAC : Politique agricole commune
SAU : Surface agricole utile

Pour plus d'informations :
www.eau-et-biodiversite.fr
eau-et-biodiversite@hotmail.fr

Fiche technique n°3

L'arbre sur l'exploitation agricole

Volet règlementaire

L'arbre a la capacité de mobiliser les ressources naturelles (eau, carbone, biodiversité...) qu'il stocke et redistribue sous forme de fertilité et de protection mécanique et climatique du milieu. Parce qu'il lisse les excès et les manques, il est un facteur d'équilibre des agrosystèmes.

L'arbre est également une ressource et un gisement de biomasse valorisable pour l'énergie, la fertilité... et par là même un revenu complémentaire pour l'agriculteur. Son rôle dans l'aménagement et l'équipement de l'espace agricole n'est pas à négliger, que ce soit sur les bordures ou à l'intérieur des parcelles.
L'arbre rend bien des services à l'agriculteur, augmentant la valeur ajoutée de ses produits et lui permettant de réduire les apports en eau et en intrants. Or, l'agriculture doit désormais concilier la performance économique et l'efficacité écologique : au travers de la réforme de la PAC, des nouvelles règlementations...

Aujourd'hui les outils réglementaires permettent de prendre en compte ces espaces qui ne sont pas directement productifs. Encore faut-il connaître et maitriser ces outils qui rendent à l'arbre sa place dans le système agricole.

La végétation des bordures

Sur les bandes tampons
Les bandes tampons doivent avoir une emprise d'au moins 5 mètres à partir du lit mineur du cours d'eau. Cette largeur prend en compte la largeur des chemins, des digues ou des ripisylves. **L'agriculteur peut laisser se développer sur tout ou partie de cette zone, de la végétation spontanée**, y compris la ronce, dans le but d'obtenir une végétation ligneuse. Jusqu'à 10 mètres de large, la bande tampon peut être déclarée avec la culture adjacente pour l'activation des DPU.

Sur les bordures de champs
Les bordures de champs sont des bandes végétalisées mesurant de 1 à 5 mètres de large, en couvert spontané ou implanté et différentiables à l'œil nu de la parcelle qu'elles bordent. Elles sont situées entre 2 parcelles, entre une parcelle et un chemin, ou entre une parcelle et une lisière de forêt. Il n'y a pas de mode de gestion obligatoire et **la végétation spontanée y est autorisée** sur l'ensemble ou sur une partie de ces zones. Elles sont intégrées dans la parcelle lors de la déclaration PAC.

5 mètres minimum à partir du sommet de berge
5 mètres minimum à partir du sommet de berge

Les arbres isolés

Une parcelle présentant jusqu'à 50 arbres/ha (quelque soit leur disposition, sauf en bosquet) est considérée comme une parcelle agricole. Au-delà, seule la surface réellement cultivée sera admissible aux DPU. Cette règle ne s'applique pas à l'agroforesterie.

L'Agroforesterie intraparcellaire

Dans une parcelle d'agroforesterie, les lignes d'arbres restent incluses dans la parcelle à condition que les systèmes associent sylviculture et agriculture sur les mêmes surfaces, avec **une densité d'arbres comprise entre 30 et 200 arbres/hectare, et avec un positionnement compatible avec l'activité agricole**. Dans ce cas, toute la parcelle est donc admissible aux DPU.

Le cas particulier de la haie

Une haie est une formation végétale continue (à la différence des alignements d'arbres) d'une **largeur totale ne dépassant pas 10 mètres** (spécifique au Gers). Lors de la déclaration, elle peut être incluse à la parcelle et donc bénéficier des DPU. Au delà de 10 mètres de large, elle est considérée comme une surface boisée et ne peut pas activer de DPU.
Il en va de même pour une haie mitoyenne : sa largeur maximale doit être inférieure à 10 mètres. Les deux propriétaires ne peuvent donc pas déclarer à eux deux plus de 10 mètres de haie.

Exploitant A — Exploitant B
inférieure à 10 m — Haie inférieure à 10 m de large : chaque exploitant inclut une partie de la haie de sa parcelle.
inférieure à 10 m — Haie inférieure à 10 m de large : seul l'exploitant B l'inclut dans sa parcelle.
supérieure à 10 m — Bande végétalisée de plus de 10 m de large : ne peut être incluse dans aucune des deux parcelles car la surface est considérée comme un boisement.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole

L'autre, sur la biodiversité en milieu agricole, a été produite en 2013, en lien avec la coopérative Val de Gascogne, un acteur local de la filière agricole.

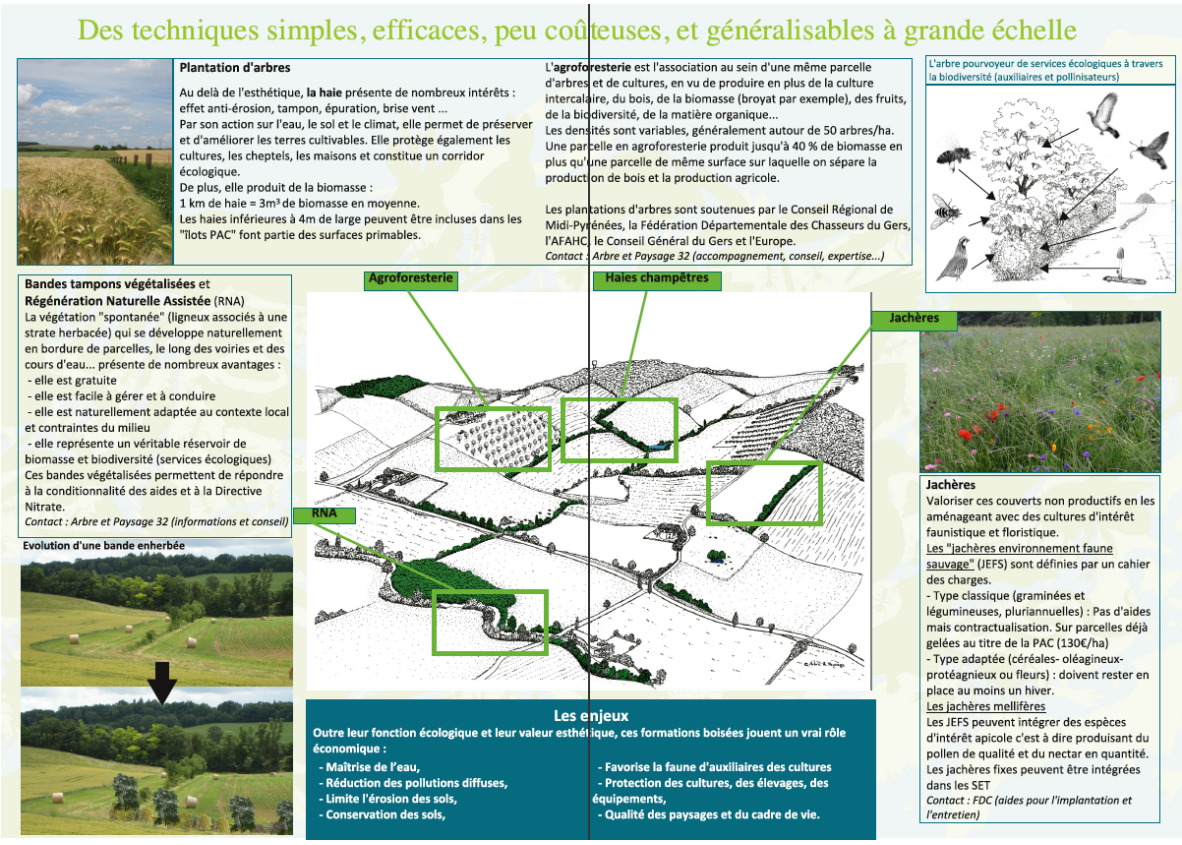

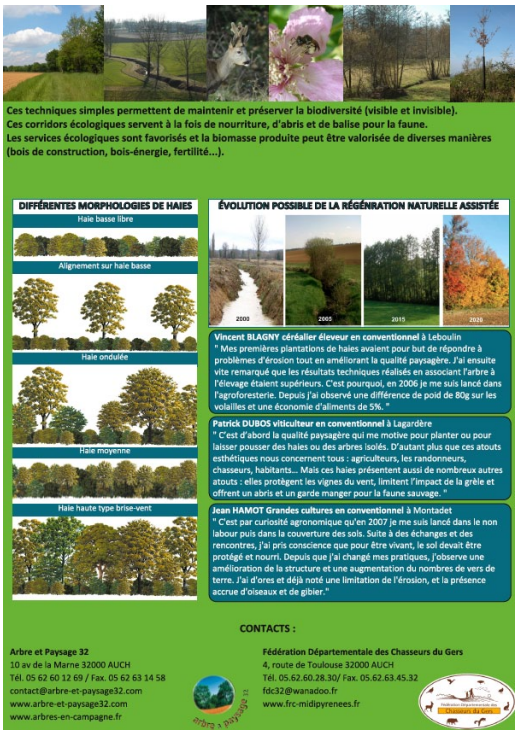

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole

Plusieurs journées sur le terrain ont également été organisées en 2012, 2013 et 2014 pour échanger autour de certains aménagements arborés mis en place chez des agriculteurs et comprendre comment ils s'intègrent dans le système de production.
Pour toucher un maximum d'agriculteurs, il a notamment été proposé de visiter plusieurs fermes agroforestières gersoises. Ces visites, qui ont eu lieu lors de l'été 2014, ont permis d'appréhender la diversité des formes d'agroforesterie et leur compatibilité avec les diverses filières agricoles (céréales, vigne, canards, poulets, etc.).

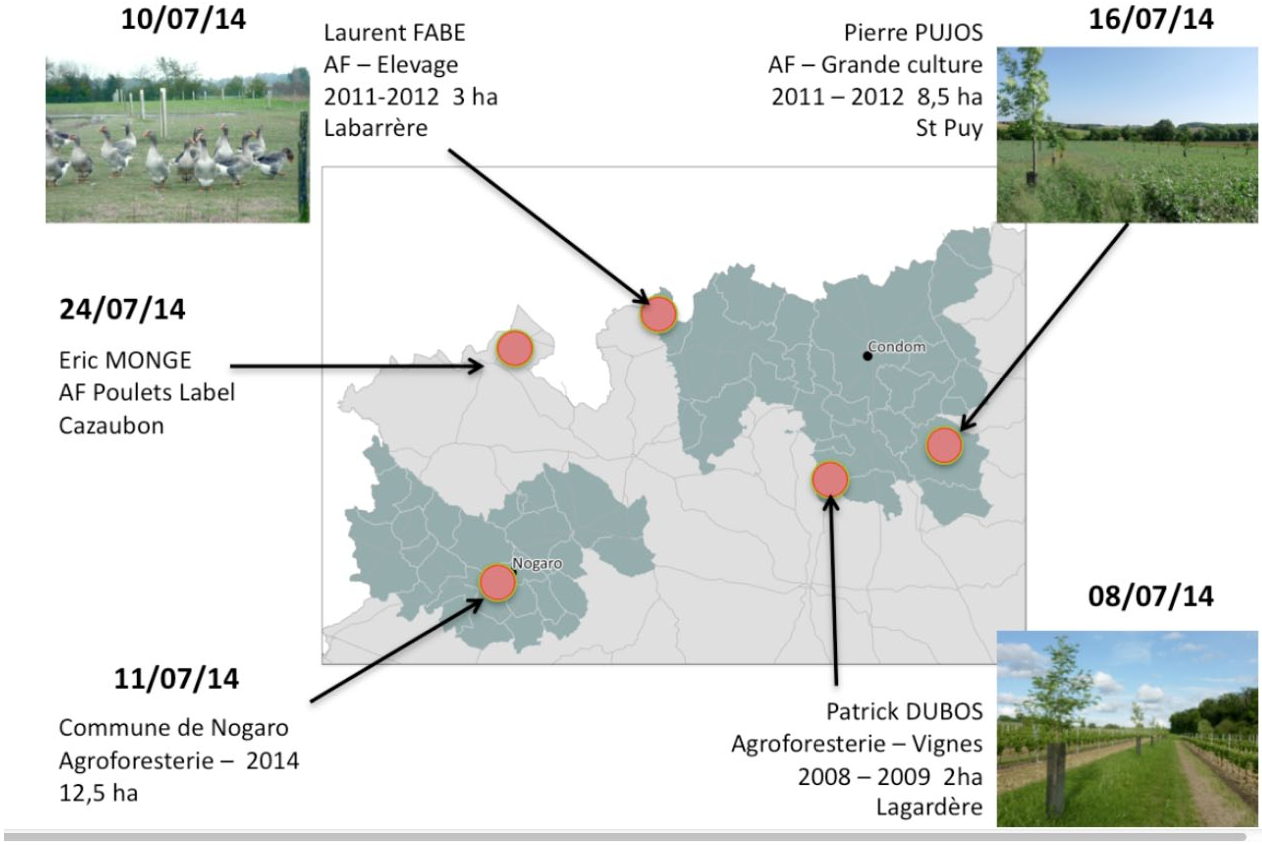

Agroforesterie et grandes cultures - Saint-Puy

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole

Parcours d'oies avec espaces arborés - Labarrère

Arbres dans la vigne - Lagardère

Bâtiment de poulets dans un parcours arboré - Cazaubon

Jachères Environnement et Faune Sauvage

En lien avec l'obligation réglementaire de gel des terres sur certaines surfaces agricoles, les Fédérations de Chasseurs ont amorcé un travail de valorisation de ces parcelles, pour les rendre plus favorables, par une gestion appropriée, à la biodiversité et à la faune cynégétique. Des cahiers des charges ont été établis, notamment pour éviter la mortalité par broyage de la faune présente dans les parcelles, et particulièrement d'éviter la destruction des nichées. L'objectif complémentaire est de fournir abri et nourriture (notamment des insectes) aux espèces de la petite et de la plus grande faune.

Dans le cadre du programme «Eau et Biodiversité», un accompagnement a été proposé aux agriculteurs du territoire. Au total, ce sont une quarantaine d'entre eux qui ont été accompagnés dans la mise en place et la gestion de ces couverts destinés à la faune sauvage.

SURFACES EN JACHERES POUR LES CC DE LA TENAREZE ET DU BAS ARMAGNAC

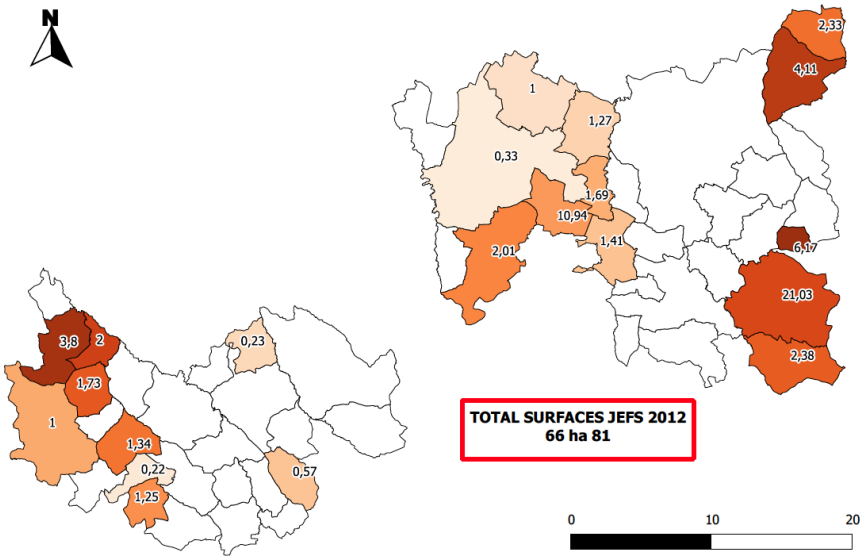

SURFACES EN JACHERES POUR LES CC DE LA TENAREZE ET DU BAS ARMAGNAC

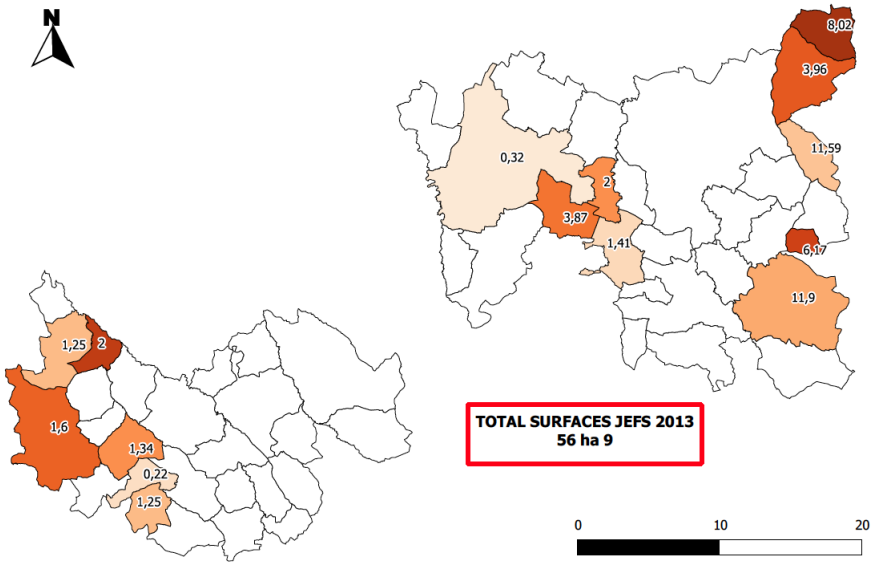

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion en milieu agricole

SURFACES EN JACHERES POUR LES CC DE LA TENAREZE ET DU BAS ARMAGNAC

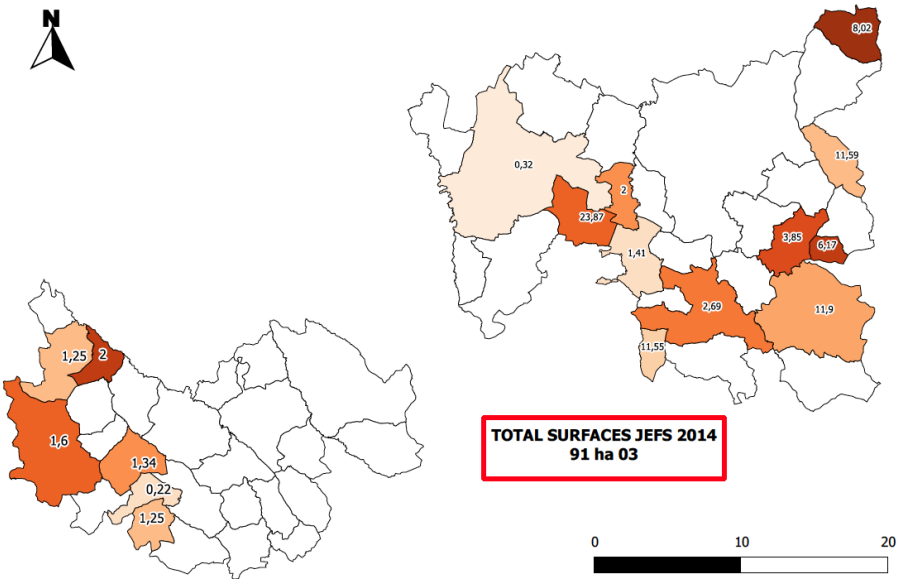

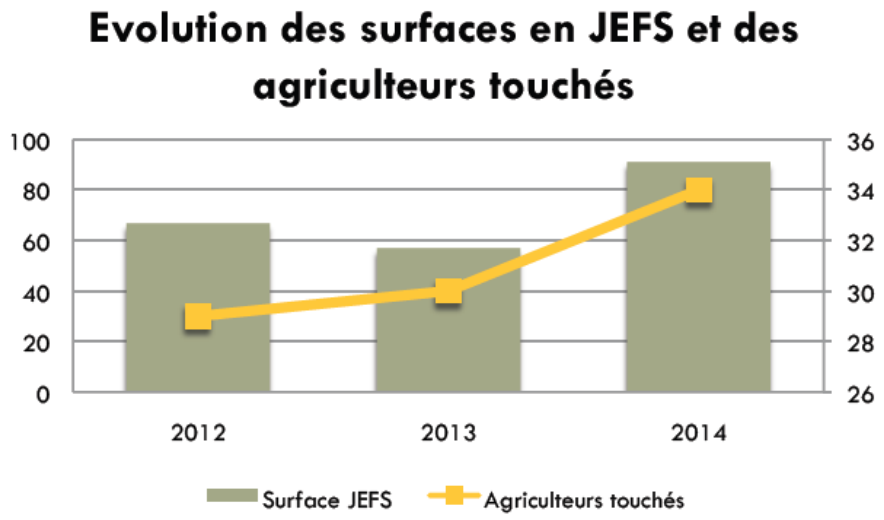

En 2015, peu de nouvelles surfaces ont été engagées en JEFS. Ceci s'explique en grande partie par la réforme de la PAC et le flou concernant la gestion de certains espaces agricoles.

Suivi et bilan de la mise en place de ces nouvelles techniques

Etude de la dissémination d'adventices vers les champs cultivés

Pour répondre aux craintes des agriculteurs, notamment sur le risque de dissémination de plantes adventices de la bande enherbée vers les parcelles adjacentes, des suivis floristiques ont été conduits de 2012 à 2015. La fédération départementale des chasseurs du Gers a conduit cette étude avec la collaboration scientifique de Stéphane Cordeau de l'INRA de Dijon.

L'objectif était de savoir si les techniques de régénération naturelle appliquées en bord de route et en bord de cours d'eau avaient un effet sur :
- la diversité végétale dans les bordures,
- la dispersion des adventices vers les parcelles cultivées adjacentes.

Près de soixante agriculteurs, maires et responsables techniques ont été contactés afin de mettre en place sur les deux unités des sites expérimentaux en accord avec le partenaire scientifique et les gestionnaires des territoires concernés. Seuls 16 agriculteurs ont été retenus pour des raisons de faisabilité de suivi.

Pour limiter les facteurs d'influence, il a été décidé que les sites de bords de cours d'eau seraient situés uniquement dans la Communauté de Communes de la Ténarèze et que ceux des bords de routes le seraient dans celle du Bas-Armagnac.

En tout ce sont 24 sites qui ont été retenus :
- 12 sites en Ténarèze : bandes enherbées à l'interface entre la parcelle agricole et un cours d'eau
- 12 sites en Bas-Armagnac : bordures de champs à l'interface entre la parcelle agricole et la route.

Les relevés de flore ont été réalisés par des quadrats disposés sur des transects perpendiculaires au cours d'eau ou au bord de route. Six transects ont été réalisés par parcelle, espacés de 12 mètres environ chacun. Cela permet de les rendre indépendants. Ainsi la flore rencontrée sur un transect n'est pas influencée par la flore rencontrée sur l'autre transect.

Au niveau des bords de cours, les transects ont été disposés de la manière suivante :
- 3 transects dans la partie de la bande enherbée uniquement RNA
- 3 transects dans la partie mixte c'est-à-dire broyée sur la moitié de sa largeur.

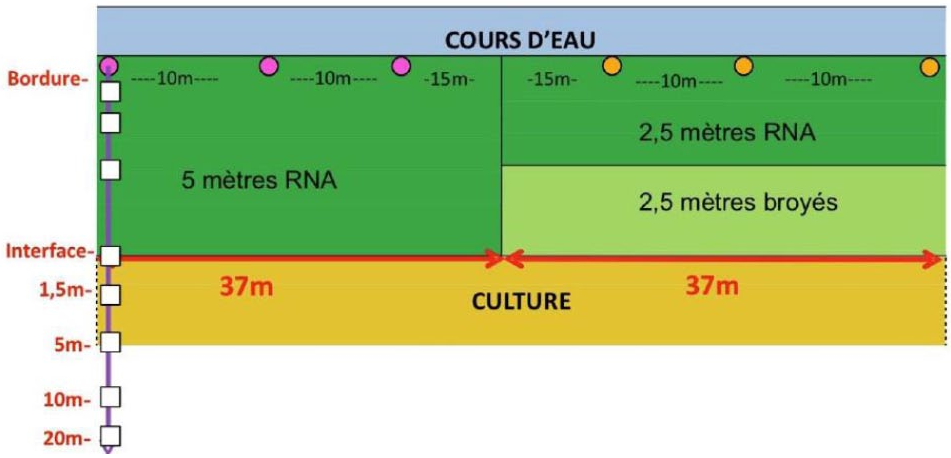

Au niveau des bords de route, la méthode est identique à celle utilisée pour les cours d'eau. Cependant, les modalités de gestion sont réalisées différemment. La bordure est divisée en deux dans le sens de la largeur, dont une partie (proche du champ) est en RNA et la partie proche de la route entretenue (broyée). Seules les banquettes proches des routes sont broyées et entretenues par la voirie.

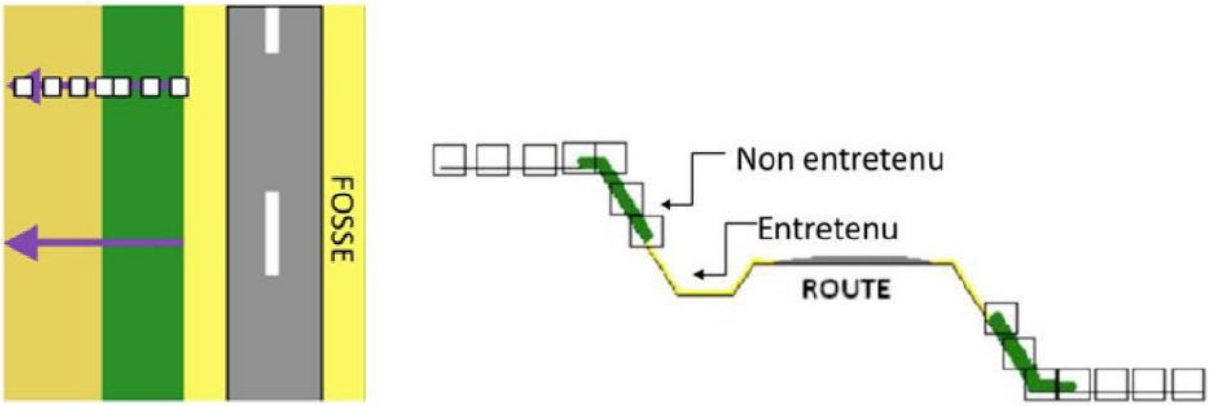

Sur l'ensemble du projet 3 456 relevés de flore ont été réalisés sur des quadrats de 0.25m² disposés sur des transects dans 24 sites à travers les deux Communautés de Communes. On démontre ainsi 2 304 relevés (quadrats) en bord de rivière et 1 152 relevés (quadrats) en bord de route.

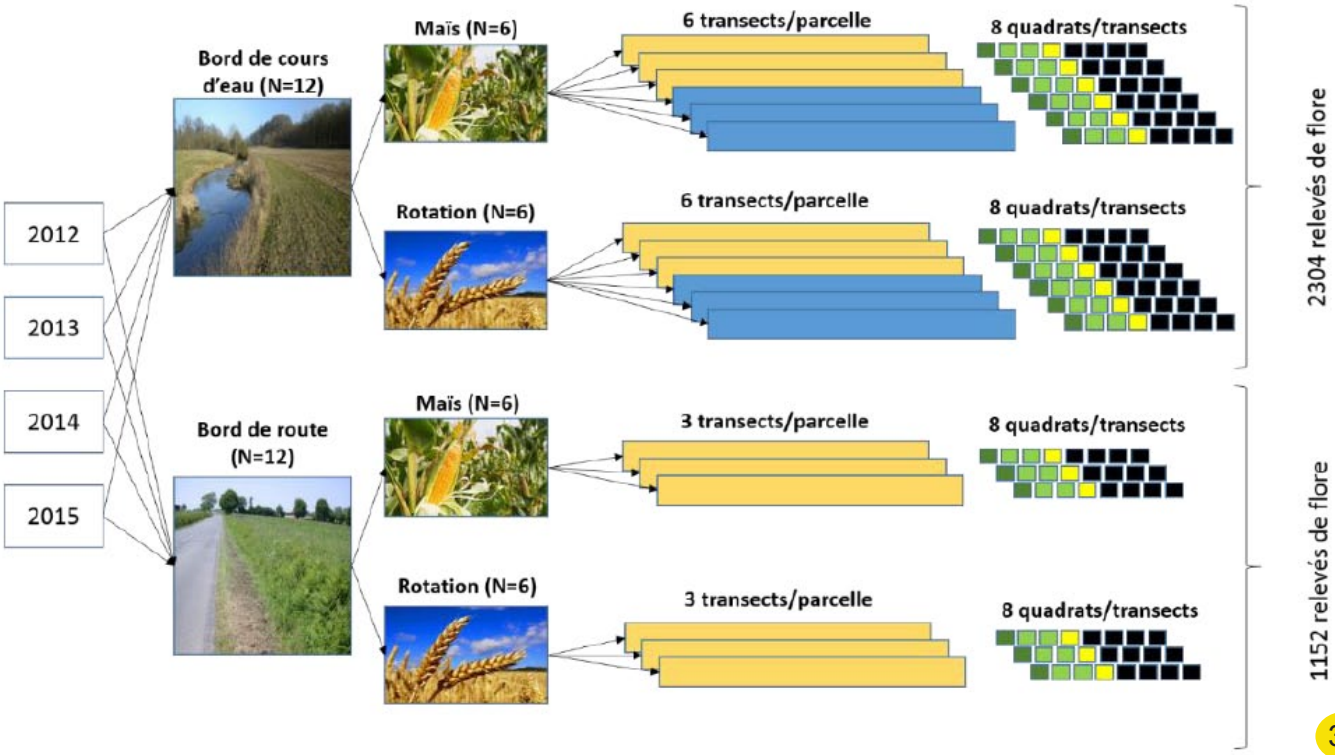

Les relevés de flore réalisés durant 4 années sur 24 sites ont permis de mettre en évidence 188 espèces végétales (liste disponible en annexe du rapport final consultable sur le site Internet du programme «Eau et Biodiversité»). Sur les 188 espèces rencontrées au total, 166 ont été observées en bord de rivière, 138 en bord de cours d'eau et 117 dans les deux situations.
De manière générale, sur les 4 années de projet, peu d'espèces sont très généralistes, ce qui confirme, peut-être à ce stade, que les habitats sont composés d'espèces qui leur sont propres.

Effet des techniques de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) sur la flore

Cas des bords de cours d'eau (Ténarèze)

Evolution de la structure des communautés végétales

Il n'y a pas de différence significative entre la richesse observée dans la zone broyée (témoin) et la zone en RNA, et ce pour les 4 années d'expérimentation. Cela ne signifie pas que la RNA n'a pas impacté la flore adventice, mais simplement **qu'elle n'a pas modifié le nombre d'espèces végétales.**
Ainsi, on remarque que le seul fait de ne pas broyer, et donc de laisser grainer les plantes n'est pas forcément traduit par une augmentation de la richesse spécifique.

La RNA a eu un effet positif sur l'abondance totale des espèces et ce pour les quatres années. Cela signifie qu'à la date du relevé de flore, la RNA a permis de maintenir une forte abondance des espèces présentes, alors que le broyage a éliminé de nombreux individus.

Evolution de la composition floristique des bordures

La flore semble non seulement similaire en terme de composition, mais également en terme d'homogénéité. Aucune des modalités ne semble conduire à une flore plus hétérogène que l'autre. **Les changements d'espèces sont dues à un effet annuel, et peu à un effet des modalités de gestion.**

Cas des bords de routes (Bas-Armagnac)

Evolution de la structure des communautés végétales
Sur les bords de route, il y a également un effet significatif de l'année sur la richesse spécifique, tant de manière globale qu'entre les quadrats.

Evolution de la composition floristique des bordures
La flore des bordures de routes a très légèrement varié en terme de composition d'une année sur l'autre. Mais, globalement, le pool d'espèces est resté le même. La flore est également peu différente entre les trois quadrats de la bordure herbacée.

Effet de la Régénération Naturelle Assistée sur la dispersion de la flore dans les parcelles adjacentes

Cas des bandes enherbées de cours d'eau (Ténarèze)

L'analyse de la richesse et de l'abondance observée dans les quadrats de chacun des habitats révèle de très fortes différences. En effet, on observe que la richesse en espèces et l'abondance en individus sont plus élevées dans les bordures (BH et BE) que dans les habitats du champ (IF, BC, PC). De plus, on observe que la bande enherbée héberge plus d'espèces que la bordure (BH). A partir de 5m dans le champ, on peut considérer que la richesse et l'abondance sont stables et ce jusqu'au centre du champ. Cela signifie que les bordures n'influencent plus la flore du champ au-delà de cette zone. Les modalités de gestion des bordures, et notamment la RNA ne modifie pas les patrons de distribution de la richesse spécifique sur le transect.

Cela signifie que la modalité de gestion de la bordure ne modifie pas la richesse dans le champ, même si on observe une légère diminution non significative de la richesse en situation de non broyage. La RNA peut donc être mise en oeuvre sans risque de voir la flore augmenter dans les habitats adjacents, notamment dans la parcelle.

Cas des bords de routes (Bas-Armagnac)

L'abondance se comporte de la même manière que la richesse spécifique, en diminuant le long du transect, pour se stabiliser dans la parcelle. Cela indique donc que l**es bordures de routes ne semblent pas augmenter la flore dans les champs adjacents.**

La flore des bordures de route s'est clairement montrée différente de celle des champs adjacentes. Ce ne sont pas les mêmes espèces qui habitent ces habitats. La dissimilarité est très forte. On peut donc conclure que les bordures de champs ne sont pas des réservoirs de mauvaises herbes pour la parcelle, du moins pour la majorité de la communauté végétale.

Les résultats de ces 4 années de projet ont montré que la bordure de champs, les bandes végétalisées ou bandes enherbées hébergent une flore qui leur est propre et qui est plus riche et diversifiée que celle des parcelles cultivées. Elles sont aussi un refuge pour la biodiversité végétale et faunistique dans les paysages agricoles. La Régénération Naturelle Assistée ne semble pas être une pratique favorisant le rôle « réservoir d'adventices » des bordures de champs et ne modifie pas la flore des parcelles adjacentes. En effet, après 4 années de suivis, peu de différences floristiques (richesse, composition en espèces) ont été observées sous l'effet des nouveaux modes de gestion. De manière générale, le risque de dissémination vers les parcelles adjacentes semble assez limité, quel que soit le mode de production, car la présence d'une culture bien conduite participe normalement au contrôle de la flore qui s'y développe.

Le rapport final de cette étude est consultable sur le site internet du programme «Eau et Biodiversité».
Un herbier a également été produit pour aider à la reconnaissances des principales espèces végétales observées et définir leur positionnement habituel dans la bande enherbée et le bord de champ.

RENCONTRE DES ÉLUS DU TERRITOIRE

Au cours de l'hiver 2014, plusieurs rencontres individuelles ont eu lieu pour présenter le programme «Eau et Biodiversité» aux élus du territoire et pour évaluer leurs connaissances du programme, leurs questionnements, leurs besoins et le potentiel pour la mise d'actions sur leur commune.
Les entretiens se sont faits de manière plus ou moins formelle sur la base d'un petit guide.

Entretien différencié des bords de routes et de chemins

Une gestion différenciée des accotements routiers a été mis en place sur les routes communales, en accord avec les mesures de sécurité routière afin :

- de diminuer le **temps de travail** et de la **consommation de carburant**
- de faire des **économies** en limitant les dégâts dus aux coulées de boue
- de favoriser la **biodiversité** (habitat, alimentation, ressources...)
- de produire de la **biomasse** facilement accessible et valorisable à moyen terme (méthanisation, plaquettes, BRF...)
- de maintenir et développer **l'identité paysagère**

Plus d'informations sur sa mise en œuvre : **Fiche technique « La gestion raisonnée de bords de routes »**

Cet entretien a-t-il été mis en œuvre sur votre commune ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous des remarques à formuler ?

Actuellement plus de 35 km d'accotements présentent des haies en devenir grâce à la gestion différenciée mise en place depuis 2011 sur les routes communales

Contact/ informations : responsable voirie de la Communauté de Commune Eric GRAMONT05 62 28 73 53 ou l'animatrice du programme Hélène VOLEBELE 06 74 93 97 13

Pédagogie et animation communale

Une collectivité se doit de donner l'exemple et de susciter, par des actions et des aménagements, la curiosité des riverains pour les inciter à adopter ces pratiques et à les mettre en œuvre sur leur propriété.
L'implication des acteurs locaux dans la mise en place de ces nouvelles pratiques et dans le choix des aménagements est primordiale pour la bonne compréhension et donc la réussite du projet. Echanges, rencontres, pose de protections, opérations de taille, randonnées commentées... avec les associations locales, les écoles, les agriculteurs... permettront de sensibiliser, d'inciter et de communiquer sur une politique en faveur de l'arbre.
Eau et biodiversité en Pays d'Armagnac a pour objectif de vous accompagner sur le plan technique, dans la mise en œuvre de cette politique et dans l'organisation de ces manifestions.

Des manifestations de sensibilisation ont-elles déjà été organisées sur votre commune dans le cadre d'Eau et Biodiversité ? ☐ oui ☐ non
Si oui, à quelle occasion ? Avec quel public ?

Des animations ont-elles été organisées avec l'école de votre commune ? ☐ oui ☐ non
Si oui, quels retours en avez-vous eu ?

Près de 20 animations ont été proposées aux scolaires des deux communautés de communes par l'écocentre Pierre et Terre pour les sensibiliser à la qualité de l'eau. D'autres sont programmées avec Arbre & Paysage 32 pour les sensibiliser aux rôles des arbres qui poussent tous seuls et aller sur le terrain protéger et sélectionner de jeunes arbres

Si vous souhaitez organiser des animations sur votre commune (lors d'une manifestation annuelle par exemple) avec des associations, l'école ou les riverains, telles que des balades, des soirées-débats ou des opérations de sélection et de protection d'arbres nés spontanément vous pouvez contacter Hélène VOLEBELE 06 74 93 97 13 (Arbre et Paysage 32)

21 maires ont été rencontrés sur la Communauté de Communes de la Ténarèze, 19 maires sur celle du Bas-Armagnac. Une synthèse de ces entretiensa été faite sous forme d'un tableau de bords.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion dans les collectivités

Pas mal d'élus n'identifiant pas concrètement la réalité du programme «Eau et Biodiversité», un petit catalogue a été mis en ligne sur le site internet en février 2015.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion dans les collectivités

Je suis Élu

«Eau & Biodiversité» sur ma commune ça peut se traduire comment ?

> Un embellissement des espaces collectifs
Végétalisation du village et de ses abords

> Une gestion rationnalisée des espaces verts dits «non productifs»
Gestion différenciée des talus des bords de voirie
Gestion différenciée des berges de cours d'eau

> Un gain de lisibilité / au PLU et à la TVB
Localisation cartographique des haies
Connexions avec les espaces existants
Evaluation du potentiel de développement

> Des animations avec les associations locales
Balades thématiques sur les sentiers de randonnée avec sélection et protection de jeunes arbres
Conférences thématiques

> Des activités pédagogiques au sein de l'école
Sensibilisation aux questions de développement durable
Sorties avec des exemples concrets autour du village

> Un gain de Biomasse et de Biodiversité

Je suis Agriculteur

«Eau & Biodiversité» sur ma ferme ça peut se traduire comment ?

> Une gestion rationnalisée des espaces dite «non productifs»
Conseil pour la gestion différenciée des bords de champs
Mise en place de couverts

> Une atténuation des problèmes d'érosion
Appui technique pour le choix de solutions à apporter (maintien dun cordon végétal sur les talus, plantation, couvert herbacé, etc.)

> Un gain de lisibilité / PAC
Localisation cartographique des haies
Comptabilisation dans les SIE

> Un gain de Biomasse et de Biodiversité
Estimation de l'existant arboré
Définition d'un plan de développement
Pistes de valorisation

> Un partage d'expériences
Organisation de rencontres en lien avec des pratiques

La régénération naturelle assistée en bord de voirie

La gestion différenciée des bords de voirie doit respecter les principaux critères de sécurité : visibilité, distance à la chaussée, ombr
Le talus de déblai présente la configuration idéale. Lors de l'entretien des bordures, on tache de conserver un cordon d'arbustes sur l
seront ensuite maintenus à l'aplomb par un entretien annuel ou tous les 2 à 3 ans. On adaptera aussi la technique aux contextes (al

La régénération naturelle ce n'est pas que de la haie. Selon la nature des arbustes installés et selon le mode de gestion désiré, le
devenir un bel alignement d'arbres (chênes, frênes, érables, châtaigniers, etc.), après sélection de quelques individus. La haie peut
En quelques années, ce sont plusieurs dizaines de kilomètres de haies et d'alignements d'arbres qu'on peut créer gratuitement.

Un changement de pratiques n'est jamais évident

Modifier ses pratiques n'est pas facile. Surtout lorsqu'il s'agit en quelque sorte de faire l'inverse. Habitués à tord à faire «Très propre», on en oublie que cela a un coût et qu'on pourrait gagner à conserver quelques sections de végétation (Paysage, Biodiversité, lutte contre l'Erosion, Biomasse, etc.)
Mais attention, la gestion différenciée, ce n'est pas de la «Non Gestion» - Les stades pionniers en particulier (ronce, prunellier) sont souvent temporaires et seront contenus latéralement les premières années. Les chênes, noyers, érables et autres arbres prendront le relai.
La gestion différenciée, ce n'est pas non plus du systématique ! La technique est à développer avant tout au niveau des bordures et des zones à relief.

Créer de la Biodiversité et de la Biomasse

En quelques années, **sans concurrencer les espaces de production et sans frais particulier,** on peut créer des réservoirs de Biod
écosystèmes mais aussi pour les systèmes cultivés (auxiliaires de culture).
Ici, pas de nature sous cloche. Tous les espaces agricoles et naturels sont connectés et fonctionnels.

La demande en bois toujours croissante peut être en partie satisfaite par les ressources locales. L'exemple ci-dessus (bâtiment com
illustre une des possibilités d'usage des boisements présents sur le territoire. Quant aux filières bois Energie et BRF, elles ne deman

Impliquer la population, notamment à travers les chemins de randonnée

La plupart des haies et des alignements qui ponctuent et agrémentent le paysage sont d'origine spontanée. Au gré des saisons, ils changent d'aspects (fleurs, fruits couleurs automnales, etc.), pour le plus grand plaisir des promeneurs, des gourmands et de la faune sauvage.

Impliquer et sensibiliser les enfants et les riverains à l'intérêt de la végétation spontanée et à sa facilité de mise en oeuvre est important.
Une simple sortie sur le terrain, le long d'un chemin de randonnée ou aux abords d'une école permet généralement de comprendre rapidement les enjeux.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion dans les collectivités

Accompagnement pour une gestion différente des espaces communaux

En 2015, il a été proposé aux communes volontaires de les accompagner pour la mise en place d'une démarche de gestion différenciée de leurs espaces collectifs et dans la réflexion qui la précède.

Les enjeux d'une telle démarche sont multiples et plus que jamais d'actualité avec la mise en place du plan Zérophyto qui suppose que les communes trouvent des alternatives aux desherbage chimique.

Economique : Gérer les espaces «verts» de manière plus rationnelle - Faire des économies à termes.

Environnemental : Apporter des ressources florales pour les insectes pollinisateurs et créer des zones refuges pour diverses espèces - Réduire l'empreinte environnementale des opérations de gestion.

Paysager : Embellir les abords des espaces publics - Participer à l'intégration paysagère.

Citoyen : Sensibiliser les riverains et les enfants aux questions environnementales et à la biodiversité «ordinaire».

Une note a été adressée en septembre 2015 aux diverses communes du territoire.

Trois modalités d'aménagement et de gestion de la végétation ont été en particulier ciblées :

> Fauchage différencié et/ou **régénération naturelle** sur certains «espaces verts» ou dépendances vertes.

> Aménagement de terrains communaux grâce à l'arbre.

> Gestion de surfaces enherbées par un troupeau animal.

Exemple de gestion différenciée des couverts herbacés dans une zone de loisir et de promenade.
Les diverses hauteurs de végétation donnent davantage de relief au paysage. Les plantes qui sont fauchées plus tardivement offrent des floraisons bénéfiques aux insectes pollinisateurs (abeilles domestiques et sauvages, papillons, bourdons, scarabées, etc.) et des habitats pour de nombreuses espèces.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion dans les collectivités

Plusieurs terrains communaux se prêtent bien à ce genre d'aménagements ou de techniques de gestion :

> Prairies ou espaces délaissés actuellement non valorisées.

> Espaces verts «semi-naturels» plus ou moins fréquentés pour la promenade par les riverains et/ou les visiteurs.

> Espaces de verdure aux abords de sites et d'équipements publics (zone de pique-nique, terrains de jeu, salle des fêtes, poubelles, etc.)

Haie en régénération naturelle le long d'un fossé séparant un terrain communal et une parcelle agricole.

Exemple d'une entrée de lotissement plantée d'arbres pour l'agrément et l'intégration paysagère du site.

Prairie communale actuellement entretenue par un troupeau ovin. Deux possibilités : (1) Proposer à un éleveur local d'installer son troupeau. (2) Acquérir un petit troupeau qui pourra éventuellement «tourner» sur plusieurs espaces communaux.
Parc photovoltaïque de Condom) (photo de droite) dont la végétation est entretenue par un berger via son troupeau ovin.

Nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion dans les collectivités

Exemple d'un cimetière enherbé

Talus sur lequel la fréquence de tonte a été réduite car pas d'enjeux de circulation. Là aussi le résultat esthétique peut être intéressant par le contraste de formes végétales.

Base de loisirs de Gauge à Condom

Seuls les services techniques de la commune de Condom ont manifesté leur intérêt pour ce type de démarche. Une rencontre a eu lieu en octobre 2015 à ce sujet avec le directeur des services techniques et le chef du service des espaces verts. La base de loisirs de Gauge, ainsi que les cimetières communaux situés en zone de campagne pourraient faire l'objet d'une gestion différente. La mise en place de nouvelles techniques (fauchages différenciés et moins fréquents, enherbement des allées de cimetières) amène pas mal de questions d'ordre technique et social. Le matériel d'entretien va-t-il changer (largeur de coupe, gestion de la biomasse produite, etc.) ? Faudra-t-il exporter la biomasse herbacée ? Faut-il prévoir des semis dans certains secteurs pour orienter le couvert herbacé ? Comment le riverain et les usagers vont-ils réagir ? Etc.
Il est évident que toutes ces questions sont à anticiper au maximum pour assurer la bonne réussite de la démarche.

Assainissement non collectif

Sur les deux communautés de communes, l'habitat étant assez diffus, la gestion des eaux domestiques est souvent individuelle et autonome.

La loi sur l'eau de 1992 et son arrêté d'application de 1994 reconnaissent l'assainissement non collectif comme une filière adaptée dans les zones rurales sur le plan sanitaire et sur le plan environnemental, à condition que la construction et l'entretien soient contrôlés. Ces contrôles, à la charge des collectivités territoriales, se font via les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Dans le cadre du programme «Eau et Biodiversité», plusieurs réunions ont été organisées en 2012 et 2013, en lien avec les élus et les techniciens SPANC du territoire. L'objectif de ces rencontres, conduites par l'association Pierre et Terre, était de définir plus précisément les attentes vis à vis de l'axe «Assainissement non collectif». En effet, il existe aujourd'hui des filières d'assainissement agréées (associées à un fabricant) et des filières normalisées (avec un cahier des charges établi, qui ne dépend pas d'un seul fabricant).

Au delà des flières classiques de traitement des eaux (épandage souterrain, lit filtrant vertical drainé ou non drainé, etc.), des méthodes alternatives existent. Certaines d'entre elles ont été présentées aux élus lors de la réncontre du 31 juillet 2012 :

- La méthode des filtres plantés, filière agréée et déjà présente sur les 2 communautés de communes, mais non normalisée.
- La méthode des tranchées filtrantes plantées (fonctionnement proche de celui des filtres plantés).
- La géoépuration (tranchées d'irrigation) qui permet une valorisation directe de l'eau pour l'arrosage.

A priori, ces systèmes alternatifs ont fait preuve de leur bon fonctionnent. Pourtant, ils ne sont, pas encore agréés par la législation française. Toutefois, même sans agrément, ils ne sont pas interdits non plus. Une demande de dérogation auprès du maire de la commune, responsable de l'assainissement, est possible.

A l'issue de ces prémières rencontres, les collectivités et les élus du SPANC ont exprimé leur difficulté à se positionner sur des systèmes qui ne sont pas normalisés. Malgré l'intérêt des trois systèmes présentés en termes de durabilité, d'efficacité et de valorisation des eaux traitées, il leur semble difficile d'orienter les particuliers sur un système d'assainissement qui n'est pas normalisé.

Pour répondre à cette inquiétude, Pierre et Terre faisant déjà partie du SPANANC, il a été proposé de formuler une demande pour participer, à titre expérimental, à un groupe de travail in situ pour favoriser les filières non normalisées dans un cadre expérimental.

En 2012, l'association Pierre et Terre a aussi proposé d'organiser plusieurs réunions d'information à destination de la population. A priori, cette option n'a pas fait l'objet d'un grand enthousiasme. En effet, sur les deux Communautés de communes, on observe des situations parfois tendues vis à vis du SPANC.
Cependant, M. Merotto (Pierre et Terre) a insisté sur le fait que l'intervention d'un acteur extérieur à la commune a souvent permis d'éclaircir les choses et d'apaiser les tensions.
Les interventions peuvent aussi être axées davantage sur la réduction de la pollution en amont, afin de réduire le dimensionnement du système d'assainissement (utilisation de la javel, autres produits d'entretien, toilettes sèches...). Elle peuvent également être organisées dans autre contexte, lors de manifestations locales (journées développement durable, journée des plantes...) pour s'éloigner de la pure problématique SPANC.

Une dernière réunion s'est tenue le 22 février 2013 avec plusieurs élus des 2 communautés de communes. Il a été redemandé de faire une demande de dérogation temporaire dans le cadre d'Eau et Biodiversité, pour pouvoir valider les dispositifs d'assainissements plus écologiques de façon expérimentale.
Une demande de participation au groupe de travail in situ du Ministère de l'Ecologie a ainsi été formalisée par les deux communautés de communes le 22 janvier 2014. Le Ministère a manifesté son intérêt pour la démarche engagée sur le territoire. Elle a également précisé que certains filtres plantés disposent déjà d'un agrément ministériel.

Enfin, il avait été prévu d'organiser une réunion d'information à l'attention des techniciens SPANC des communautés de communes, mais aussi pour l'ensemble des techniciens du département. Cette rencontre, qui aurait pu être réalisée en collaboration avec les services du Conseil Général du Gers CG32, proposait, entre autres, la visite d'installations (Graziac par exemple). Le comité de pilotage n'a pas souhaité concrétiser cette opération en 2015.

Même si le riverain n'est pas directement décisionnaire ou gestionnaire, la réussite d'une telle démarche ne pourra avoir lieu qu'avec son adhésion.
Changer sa vision des choses et modifier ses pratiques n'est pas facile. Surtout lorsqu'il s'agit, en quelque sorte, d'accepter de faire l'inverse de ce qui semblait évident. Habitués à tord à faire «très propre», on en oublie que cela a un coût énergétique et environnemental. On pourrait pourtant gagner à intervenir moins souvent et/ou en conservant quelques sections de végétation (bénéfices pour la biodiversité, nouvelles formes paysagères, réduction de l'érosion, etc.).

Les stades pionniers en particulier (ronce, prunellier) sont souvent mal perçus par le riverain. Cette végétation est généralement temporaire et pourra être contenue latéralement les premières années. Les chênes, noyers, érables et autres arbres prendront ensuite le relais.
La gestion différenciée, ce n'est pas non plus du systématique. La technique est à développer avant tout au niveau des bordures, des zones moins fréquentées ou niveau des reliefs qui s'y prêtent bien et dont l'entretien fréquent est difficile.

Cordon de ronces en cours d'installation sur le bord d'une route communale. Normalement, après quelques années, les premiers arbustes émergent du roncier (ici le chêne).

La ronce

Le prunellier

Le lierre

Des plantes injustement combattues

Parmi les espèces qui se développent spontanément, certaines pionnières comme la ronce et le prunellier sont généralement mal perçues car assimilées à une gestion négligée. Elles jouent pourtant un rôle essentiel en nourrissant bon nombre d'insectes et d'animaux et en permettant l'installation des jeunes arbres. Autre mal-aimé, le lierre qui est souvent considéré comme un parasite de l'arbre, ce qui n'est pas le cas. Il est une ressource précieuse à l'automne pour les pollinisateurs, puis pour les oiseaux.

Sensibilisation

Les actions de sensibilisation se sont articulées autour de plusieurs interventions :

- Organisation de réunions publiques
- Organisation de journées d'échanges
- Participation à un événement local (dont randonnées thématiques)
- Animations en milieu scolaire

Organisation de réunions publiques

Trois réunions publiques ont eu lieu en 2014. La première sur la commune du Houga (avril 2014), puis à Lanne-Soubiran (mai 2014), et enfin à Montréal-du-Gers (juillet 2014).
Leur objectif était de faire connaître le programme «Eau et Biodiversité» à la population, de présenter les enjeux que cristallise la couverture végétale du territoire, de présenter les actions mises en œuvre. Ce fut aussi l'occasion de sensibiliser aussi le public présent aux enjeux liés au cours d'eau et aux techniques d'assainissement alternatives.
Ces réunions ont été proposées en soirée en invitant les communes voisines. Les quatre partenaires opérateurs sur le programme étaient présents lors des trois rencontres. Un diaporama servait de support aux échanges.

Sensibilisation

Organisation de journées d'échanges

Trois journées d'échanges à caractère «évènementiel» ont été organisées entre 2012 et 2014.

- La première a été la **journée de lancement du programme Eau et Biodiversité** (en mai 2012 sur les communes de Nogaro et de Lagardère).

- La seconde, intitulée : **La ronce, berceau des chênes** a eu lieu en mars 2013 sur la commune de Lagraulet. Articulée autour de deux temps forts, en salle d'abord, puis à l'extérieur, cette journée a abordé les enjeux pour le territoire de ces nouvelles pratiques. Plusieurs acteurs ont apporté leur témoignage : apiculteur, élu, gestionnaire, entrepreneur. Les visites de terrain ont été l'occasion d'illustrer les rôles de l'arbre dans le fonctionnement d'un cours d'eau, de sa place dans la parcelle agricole (visite d'une parcelle en agroforesterie) et dans l'aménagement des espaces de vie (visite du lotissement de l'Argenté). La journée s'est clôturée par une opération de sensibilisation des élèves de l'école primaire de Lagraulet au travers d'une animation et de la protection de jeunes plants nés spontanément sur le futur lotissement de la commune.

- Une Conférence Biomasse et Territoires a eu lieu à Auch en Mars 2014, en lien avec le Conseil Général du Gers.

Participation à diverses manifestations

Le programme Eau et Biodiversité, ses enjeux et ses actions a été présenté lors :

- des 4 éditions de l'Ecofête de Perchède, de 2012 à 2015 (avec à chaque fois, une thématique différente abordée),
- de la clôture du programme Probior, en juin 2012, sur les communes de Mouchan et de Bourrouillan, devant une cinquantaine d'élus, d'agriculteurs et de chasseurs,
- de balades découvertes et thématiques (Semaine de la citoyenneté de Condom - Itinérèze, fête de l'itinérance en Tenarèze, diveses randonnées pédestres),

Ces animations ont été l'occasion de sensibiliser un public diversifié (habitants, touristes, enfants) sur le rôle et la place que peut occuper la régénération naturelle assistée dans l'aménagement du territoire. Les balades animées ont également été l'occasion de sélectionner, tailler et protéger de jeunes arbres sur les

Commune de Cazeneuve

Commune de Cazeneuve

Sensibilisation

Animations en milieu scolaire

Les actions de sensibilisation auprès du jeune public se sont basées sur deux programmes complémentaires. L'un, animé en 2013 par l'association Pierre et Terre et qui portait sur le cycle de l'eau et sur les enjeux et solutions pour sa préservation. Le second, porté par l'association Arbre et Paysage 32 et qui abordait la biodiversité et la manière dont on peut agir sur la construction du paysage.

En 2013, ce sont près de 300 enfants qui ont ainsi été sensibilisés au cycle de l'eau et aux enjeux et solutions pour sa préservation.

En 2014, huit interventions ont été réalisées sur la thématique « Construisons nos paysages, accompagnons la biodiversité », avec à chaque fois une classe d'une quinzaine d'enfants sensibilisés. (Programme et liste des écoles en annexe).
Plus axée sur la biodiversité et sur la construction du paysage, l'intervention d'Arbre et Paysage a également évoqué les nouvelles pratiques de gestion mises en place à l'échelle de la commune. Il s'agit d'illustrer concrètement les enjeux de l'arbre évoqués en classe et faire le lien avec les actions engagées sur le terrain.

Commune de Lagraulet

En 2015, deux animations ont été réalisées auprès des lycéens de Condom.

L'une faite le 26 septembre par la Fédération de Pêche en lien avec le fonctionnement de la rivière.

La seconde faite en octobre par Arbre et Paysage 32 sur la base de Gauge en lien avec le cycle de l'eau et l'importance de la couverture végétale pour réguler les flux et assurer le filtrage naturel.

En décembre, ce sont des élèves du collège de Condom et de l'école primaire de Castelnau-sur-l'Auvignon qui ont bénéficié d'une intervention sur le thème du paysage et sur le rôle des diverses formes arborées pour la régulation de l'eau, entre autres. Ils ont également participé à la mise en place de protections sur de jeunes arbres en bord de fossé, issus de la régénération naturelle, sur la base de Gauge. Des glands de chêne ont également été enterrés sur diverses zones d'intérêt.

Posters informatifs pour affichage dans les lieux collectifs

Pour compléter les divers supports assurant la communication autour du programme, il a été décidé en septembre 2015 de produire un poster qui sera affiché dans les principaux lieux collectifs (mairies et écoles notamment) sur les communes partenaires. 100 exemplaires ont été produits.

Le choix a été fait de partir sur un format A2 pas trop encombrant.
L'objectif de ce support est de sensibiliser la population sur les richesses de son territoire, sur ses ressources et sur des pratiques plus respectueuses qui pourraient être mises en pratique dans son quotidien.
Il a été demandé de bien illustrer notamment les pratiques pour les rendre plus concrètes aux yeux des gens.
Des légendes explicatives accompagnent ces photos.

Communication sur le programme

Mise en place d'une page internet

La communication autour du programme reposait aussi sur des supports fixes, en partie relayés par un site internet. Ce dernier, mis en place dès 2012, a été construit autour de diverses rubriques : présentation du programme, de ses enejux et des ses actions, actualités, et liens vers divers supports de communication : plaquettes et fiches techniques, rapports d'étude, herbier des suivis floristiques, revue de presse, newsletter.

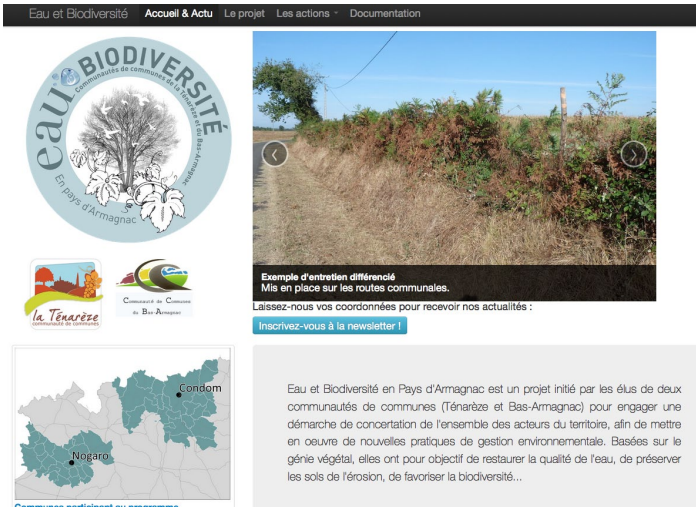

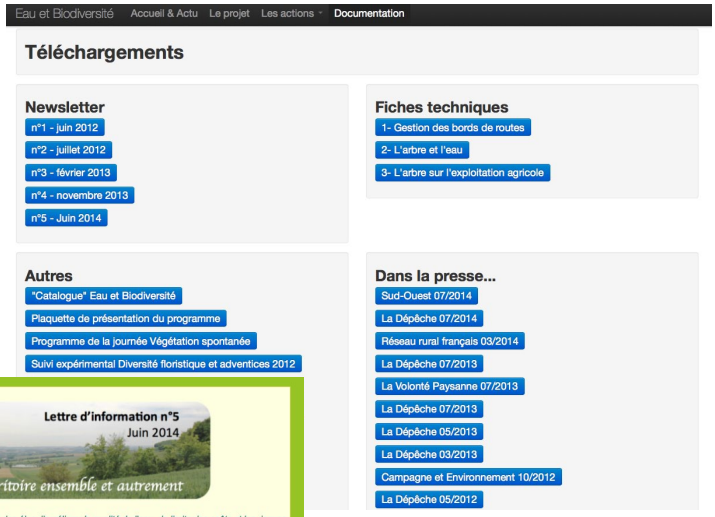

Conclusion et perpectives

La démarche «Eau et Biodiversité», ambitieuse par ses objectifs et par son vaste territoire d'intervention, mais aussi originale, parce que portée par des collectivités, a sucité beaucoup d'intérêt hors de ses frontières. Sa mise en oeuvre opérationnelle n'a pourtant pas été simple et le bilan de l'opération apparait en partie mitigé. En effet, la réussite des actions conduites sur le terrain dépendait essentiellement de la mobilisation des acteurs du territoire. Or, il a été globalement difficile d'impliquer les élus. Certains n'identifiant pas bien les enjeux du programme. D'autres, se montrant frileux face à une démarche prônant des pratiques mal perçues par certains riverains, habitués à une gestion de type «tout propre».
Zones de friction entre espace public et privé, entre espace de production et de protection, les bordures et leur reconquête par la végétation notamment ligneuse, cristallisent un enjeu d'économie directe et indirecte.

Changer de modèle n'est pas simple. Cela suppose de revoir les habitudes et de tester des choses nouvelles, sans garantie de succès. Réduire le coût énergétique et environnemental de nos interventions est pourtant une nécessité. Relever les défis du développement durable, c'est prendre conscience que le patrimoine de demain ce sera aussi la biodiversité, l'eau, le sol, les matériaux et les énergies renouvelables, l'atténuation du changement climatique, l'attractivité et l'image territoriale, etc.

Mettre en place de nouvelles pratiques de gestion demande du courage. Certains élus et gestionnaires, téméraires et persévérants, ont montré qu'on pouvait amorcer des changements sur les communes, sans pour autant créer des situations conflictuelles avec le riverain. C'est surtout en bord de voirie que des choses ont pu se faire. Globalement, le personnel en charge du fauchage, s'est montré volontaire et a bien accepté et intégré les nouvelles techniques de gestion de la végétation. Dans les années à venir, l'évolution des jeunes arbres et arbustes, en cours d'installation, dépendra beaucoup de l'adhésion des riverains. Un travail d'accompagnement reste nécessaire et sera fondamental.

Même si les retombées ne sont pas immédiates, un travail de fond, basé sur la sensibilisation des acteurs du territoire était nécessaire. Ce travail reste évidemment à poursuivre : accompagner et conforter ceux qui ont amorcé de nouvelles pratiques, sensibiliser ceux qui ne l'ont pas étés.

Malgré les difficultés qu'elle suppose, une telle démarche, conduite à grande échelle et impliquant un grand nombre d'acteurs, reste plus que jamais d'actualité, notamment avec la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents de planification des collectivités, le plan ZéroPhyto dans les communes et l'entrée en vigueur de la loi Gemapi. De plus, la mise en place du PETR du Pays d'Armagnac devrait renforcer les coopérations entre les intercommunalités. Parmi les ambitions affichées figure notamment celle de faire des ressources naturelles, du sol, de la biodiversité et du paysage – un élément à part entière de la compétitivité du territoire. Il faudra aussi anticiper les conséquences du changement climatique en saisissant les opportunités qui s'ouvrent et en s'adaptant aux contraintes à venir, tout particulièrement dans les domaines agricoles et forestiers.

ANNEXES

- Tableau synthétisant les interventions réalisées de 2012 à 2015
- Extrait du marché passé avec les entreprises en charge du fauchage en bord de voirie sur la CC de la Ténarèze
- Programmes des animations réalisées dans les écoles

Journées d'information et d'échanges avec les acteurs du territoire	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Journée de lancement du programme sur les 2 territoires	Nogaro / Lagardère	09 mai 2012	Diverses interventions d'acteurs présentant les enjeux du programme - Salle et terrain	70	Elus, techniciens, agriculteurs, riverains
Journée RNA : La ronce berceau des chênes	Lagraulet	22 mars 2013	Interventions thématiques et témoignages d'acteurs : élus, gestionnaires, apiculteur, entrepreneur - Sortie sur le terrain et pose de protections sur jeunes arbres avec les élèves de la commune	30	Elus, techniciens, agriculteurs, riverains
Témoignages à destination des élus - Journée organisée par le CG32	Auch	07 juin 2014	Témoignages sur le programme Eau et Biodiversité	50	Elus

Réunions publiques	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Réunion publique visant les communes du Houga et riveraines	Houga	16 avril 2014	Réunion en salle - Animation basée sur un diaporama : Sensibilisation aux enjeux d'une gestion différente des ressources naturelles - Présentation du programme et des actions mises en place et pouvant l'être.	30	Tout public
Réunion publique visant les communes de Lanne soubiran et riveraines	Lanne soubiran	14 mai 2014		20	Tout public
Réunion publique visant les communes de Montréal et riveraines	Montréal	10 juillet 2014		6	Tout public

Participation à un évènementiel local - Randonnées thématiques	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Ecofête de Perchède	Perchède	22 juillet 2012	Diverses interventions présentant le programme - Témoignages d'acteurs	30	Tout public
Randonnée thématique	Blaziert	30 juin 2013	Balade découverte grand public axée sur la place de la végétation spontanée dans le paysage et sur sa gestion	20	Tout public
Randonnée thématique	Condom - Le Goalard	21 avril 2013	Balade découverte grand public axée sur la place de la végétation spontanée dans le paysage et sur sa gestion	21	Tout public
Semaine de la Citoyenneté	Condom	16 avril 2013	Ateliers sur la thématique "Arbre première matière"	86	Enfants
Itinarèze, fête de l'itinérance en Ténarèze	Condom	8 juin 2013	Balade découverte grand public axée sur la place de la végétation spontanée dans le paysage et sur sa gestion	15	Tout public
Ecofête de Perchède	Perchède	21 juillet 2013	Animation d'une randonnée avec pose de 30 protections sur jeunes arbres	10	Tout public

Participation à un évènementiel local - Randonnées thématiques	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Projection du film "zones humides"	Perchède	07 février 2014	Participation au débat et lien avec le programme Eau et Biodiversité	58	Tout public
Balade Nature et Patrimoine en Armagnac	Cazeneuve	05 avril 2014	Animation d'une randonnée axée sur la place de la végétation naturelle dans le paysage et pose de protections sur jeunes arbres	60	Tout public
Randonnée thématique	Blaziert	29 juin 2014	Balade découverte grand public axée sur la place de la végétation spontanée dans le paysage et sur sa gestion	26	Tout public
Ecofête de Perchède	Perchède	06 juillet 2014	Tenue d'un stand informatif	12	Tout public

Rencontre et sensibilisation des élus des 2 territoires	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Rencontre de M. Christian Peyret	Nogaro	06 janvier 2014	Présentation plus concrètement des enjeux et des objectifs du programme E&B - Réponses aux interrogations formulées par les élus - Prise en compte de leurs demandes particulières - Discussions des projets en cours ou envisagés sur la commune et actions possibles en lien avec Eau et Biodiversité. Recensement des associations et des initiatives locales déployées sur la commune qui pourraient bénéficier d'actions du programme E&B.	1	Elus
Rencontre de M. Jean-Pierre Ettori-Dabat	Luppe-Violles	06 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Laurent Lamothe	Sorbets	07 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de Mme Elisabeth Mitterrand	Sion	07 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Hervé Carrère	Mormes	07 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de Mme Jacqueline Darbeau	Cravencères	29 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Claude Sénac	Laujuzan	06 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. Pierre Barrail	Ste Christie d'Armagnac	06 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. Jean Ducère	Monguilhem d'A.	07 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. Alain Marin	Perchède	07 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. Michel Brazzalotto	Bourrouillan	28 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. Jean-Marie Verrier	Arblade-le-Haut	28 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. Jean Duclave	Magnan	03 mars 2014		1	Elus
Rencontre de M. Pierre Capdepont	Manciet	03 mars 2014		1	Elus
Rencontre de M. Yves Imbert	Lanne Soubiran	04 mars 2014		1	Elus
Rencontre de Bernard Sempé	Loubedat	04 mars 2014		1	Elus
Rencontre de M. Pierre Guichané	Le Houga	04 mars 2014		1	Elus
Rencontre de M. Bernard Barrail	Urgosse	14 avril 2014		1	Elus
Rencontre de M. Eric Artigole	St Martin d'A.	17 avril 2014		1	Elus
Rencontre de M. Jean-François SOPENA	Larroque St Sernin	09 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Francis Dupouy	Maignaut	09 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Michel Labatut	Saint Puy	09 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Pierre Dulong	Ligardes	16 janvier 2014		1	Elus

Rencontre et sensibilisation des élus des 2 territoires	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Rencontre de M. Philippe Dufour	Béraut	20 janvier 2014	Présentation plus concrètement des enjeux et des objectifs du programme E&B - Réponses aux interrogations formulées par les élus - Prise en compte de leurs demandes particulières - Discussions des projets en cours ou envisagés sur la commune et actions possibles en lien avec Eau et Biodiversité. Recensement des associations et des initiatives locales déployées sur la commune qui pourraient bénéficier d'actions du programme E&B.	1	Elus
Rencontre de M. Xavier Fernadez	Larressingle	22 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Claude Claveri	Caussens	24 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Michel Meste	St Orens PP	10 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. paul Capéran	Valence S/B	10 février 2014		1	Elus
Rencontre de M. Patrick Batmale	Labarrère	18 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Mario Spagnoli	Beaumont	14 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de Mme Raymonde Barthes	Beaucaire	18 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Daniel Bellot	Fourcès	18 janvier 2014		1	Elus
Rencontre de M. Patrick Dubos	Lagardère	27 février 2014		1	Elus
Rencontre de Bernard Gallardo	Condom	11 mars 2014		1	Elus
Rencontre de Mme Patricia Esperon	Larroque / Osse	11 mars 2014		1	Elus
Rencontre de Guy Saint Mézard	Gazaupouy	11 mars 2014		1	Elus
Rencontre de Maurice Boison	Castelnau / Auvignon	17 avril 2014		1	Elus
Rencontre de Marie-José Goze	Blaziert	23 avril 2014		1	Elus
Rencontre de Henri Boué	Cassaigne	23 avril 2014		1	Elus
Rencontre de Gérard Bezerra	Montréal	23 avril 2014		1	Elus

Sensibilisation et/ou formation des agents techniques	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Formation des entrepreneurs et des agents d'entretien aux techniques de gestion différenciée en bord de voirie	Condom	15 nov 2012		22 dont 14 agents	Personnel technique Entreprises
Rencontre des élus et techniciens SPANC	Nogaro	14 juin 2012	Présentation des actions du programme E&B concernant l'assainissement non collectif. Discussion des possibilités d'interventions.	11	Elus et techniciens SPANC
Rencontre des élus et techniciens SPANC	Cazeneuve	31/07/2012	Présentation de diverses techniques d'assainissement	9	Elus et techniciens SPANC
Rencontre des élus et techniciens SPANC	Nogaro	22/02/2013	Discussion autour du pb de reconnaissance officielle des installations et possibilité d'obtention d'une dérogation.	9	Elus et techniciens SPANC
Rencontre des techniciens rivières	Vic-Fezensac	02/08/2012	Discussion du programme E&B et des programmes actules de gestion de la ripisylve. Etat des lieux rapide des principaux cours d'eau sur les 2 territoires.	6	Elus et techniciens rivière
Rencontre des techniciens rivières	Condom	19/10/2012	Discussion d'actions à mener, dune plaquette de communication à produire et d'un calendrier d'actions	6	Elus et techniciens rivière

Sensibilisation et/ou formation des agents techniques	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Rencontres avec les élus des Syndicats de rivière (Bernard Pis - Gèle)		14/03/13	Définition plus en détail de zones d'intérêt pour des interventions	3	Elu
Rencontres avec les élus des Syndicats de rivière (C. Salengo - Douze-Midour)		22/03/2013	Définition plus en détail de zones d'intérêt pour des interventions	2	Elu
Rencontres avec les élus des Syndicats de rivière (G. Lapeyre - Auloue)		23/03/2013	Définition plus en détail de zones d'intérêt pour des interventions	3	Elu
Rencontres avec les élus des Syndicats de rivière (C. Weevers - Izaute-Midour)		29/03/2013	Définition plus en détail de zones d'intérêt pour des interventions	2	Elu
Rencontres avec les élus des Syndicats de rivière (G. Minalé - S. Karimpooy - Osse-Giroue-Auzoue)		06/05/2013	Définition plus en détail de zones d'intérêt pour des interventions	4	
Formation des entrepreneurs et des agents d'entretien aux techniques de gestion différenciée en bord de voirie	Condom	17/07/15	Discussion libre sur la base de photos illustrant des situations pouvant être problématiques	7	Entreprises chargées de l'entretien des accotements de voirie sur la CCT

Sensibilisation / Aménagements et pratiques agricoles	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Démonstration technique / Erosion	Larroque-Saint-Sernin	26 juin 2012	Discussions et échanges sur le terrain pour constater la problématique de l'érosion, évoquer les pistes d'amélioration et visite de parcelles agricoles aménagées	7	Elus et agriculteurs
Sensibilisation des techniciens agricoles de Val de Gascogne	Sainte-Christie	25 sept 2012	Présentation de la démarche E&B et échanges autour des pratiques favorisant la biodiversité dans les parcelles agricoles	8	Techniciens agricoles
Agroforesterie sur le domaine de Meillan	Larroque-sur-l'Osse	22 juillet 2013	Visite de ferme de Sylvain AUBRY et échanges autour des aménagements arborés réalisés	10	Tout public
Présentation de la parcelle de vigne en agroforresterie de Patrick Dubos	Lagardère	07 juillet 2014	Visite des aménagements arborés réalisés Témoignage de l'agriculteur	3	Agriculteurs
Présentation des parcelles agroforestières canards-oies de Laurent Fabe	Labarrère	10 juillet 2014	Visite des aménagements arborés réalisés Témoignage de l'agriculteur	1	Agriculteurs
Présentation de la parcelle d'agroforesterie plantée par la commune de Nogaro	Nogaro	11 juillet 2014		0	Agriculteurs
Présentation des parcelles agroforestières de Pierre Pujos	Saint-Puy	16 juillet 2014	Visite des aménagements arborés réalisés Témoignage de l'agriculteur	5	Agriculteurs
Présentation de parcours agroforestiers avec volailles d'Eric Monge	Cazaubon	24 juillet 2014	Visite des aménagements arborés réalisés Témoignage de l'agriculteur	1	Agriculteurs

Animations scolaires	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CE1 et CE2 et CM1 et CM2	Beaucaire	15 nov et 29 nov 2013	Intervention en classe : Cycle naturel, cycle domestique, comment agir ?	15	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CP et CE1	Caussens	13 dec. et 20 dec. 2013	Intervention en classe : Cycle naturel, cycle domestique, comment agir ?	17	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CE2 - CM1 et CM2	Caussens	13 dec. et 20 dec. 2013	Intervention en classe : Cycle naturel, cycle domestique, comment agir ?	15	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classe de CE2 et CM1	Condom (Mendes France)	02 juillet 2013	Intervention en classe : Comment agir ?	36	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CM1	Condom (Jules Ferry)	14 octobre 2013	Intervention en classe : Comment agir ?	26	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CE2	Condom (Jules Ferry)	21 novembre 2013	Intervention en classe : Cycle naturel de l'eau	26	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CP et CE1	Montréal	19 septembre 2013	Intervention en classe : Cycle naturel de l'eau	23	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CE2 et CM1	Montréal	19 septembre 2013	Intervention en classe : Cycle domestique de l'eau	25	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CM1 et CM2	Montréal	20 septembre 2013	Intervention en classe : Comment agir ?	26	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CM1 et CM2	Lagraulet	20 septembre et 14 octobre 2013	Intervention en classe : Cycle naturel, cycle domestique, comment agir ?	17	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CE2, CM1 et CM2	Castelnau-sur-l'Auvignon	01 juillet 2013	Intervention en classe : Comment agir ?	16	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CM1 et CM2	Le Houga	22 novembre et 19 décembre 2013	Intervention en classe : Cycle naturel, cycle domestique, comment agir ?	22	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CM1 et CM2	Nogaro	6 et 20 novembre 2013	Intervention en classe : Cycle naturel, cycle domestique, comment agir ?	22	Elèves
Sensibilisation au cycle de l'eau - Classes de CE1 et CE2	Magnan	15 novembre 2013	Intervention en classe : Cycle naturel, cycle domestique, comment agir ?	18	Elèves
Sensibilisation aux rôles de l'arbre - CM1 et CM2	Magnan	02 décembre 2013	Intervention en classe et en extérieur : Comprendre le rôle de l'arbre dans le paysage et comment on peut agir dans son quotidien à travers des actions simples.	15	Elèves
Sensibilisation aux rôles de l'arbre - CM1 et CM2	Lagraulet	22 mars 2014		14	Elèves
Sensibilisation aux rôles de l'arbre - Périscolaire de Valence S/B	Valence S/B	16 et 27 juin 2014		15	Elèves
Sensibilisation aux rôles de l'arbre - CM1 et CM2	Beaucaire	02 juin 2014		13	Elèves
Sensibilisation aux rôles de l'arbre - CP - CE1 et CE2	Blaziert	06 juin 2014		19	Elèves
Sensibilisation aux rôles de l'arbre - CM1 et CM2	Arblade-le-Haut	27 novembre et 3 décembre 2014		16	Elèves

Autres initiatives de communication sur le programme	Lieu	Date	Contenu	Personnes	Public
Présentation de la démarche "Eau&Biodiversité" lors de la conf. Probior	Mouchan	14 juin 2012	Présentation de la démarche E&B et lien avec Porbior	30	Chasseurs
Présentation de la démarche "Eau&Biodiversité" lors de la conf. Probior	Bourouillan	19 juin 2012	Présentation de la démarche E&B et lien avec Porbior	28	Chasseurs
Réunions de secteur (FD Chasse)	Montréal / Nogaro	2013 et 2014	Découverte et explication de la démarche pour relais dans les réseaux locaux	32	Présidents des sociétés de chasse
Rencontres "Sylvagraires"	Azay-le-Brûlé	06 décembre 2013	Présentation de la démarche E&B et témoignages de plusieurs opérateurs dont un élu du territoire	60	Elus, gestionnaires, associations locales
AG Fédération Départementale des Pêcheurs du Gers	Eauze	01 mars 2014	Présentation de la démarche E&B	95	Pêcheurs
Accueil Fédération des Chasseurs de la Sarthe	Secteur Condom	06 mai 2014	Présentation de la démarche E&B et visite sur le terrain de plusieurs zones en RNA	3	Techniciens de Chasse

Article 16 - Spécifications techniques

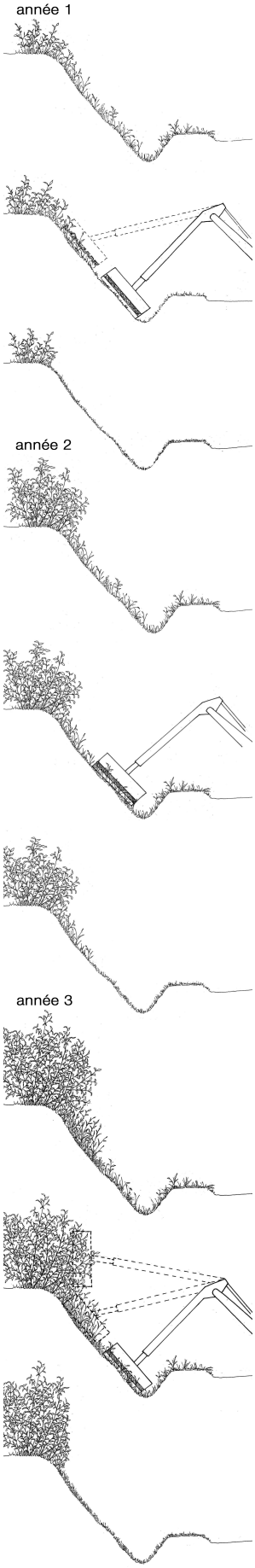

Cette année encore, la Communauté de Communes préconise des méthodes de fauchage différenciées dans le but de préserver la végétation des bords de route et favoriser la formation de haies, dans les zones qui le justifient.

A cet effet, la Communauté de Communes demande au prestataire de respecter de nouveaux principes d'intervention décrits ci-dessous et d'assister à une demi-journée de formation obligatoire dont la date sera communiquée ultérieurement.

Le premier passage reste inchangé, sauf aux abords des villages, hameaux ou zones urbanisées où un cordon végétal sera maintenu sur le côté déblai, sur la partie supérieure du talus si cela ne remet pas en cause la sécurité.
Le deuxième passage préservera, côté déblai, un cordon de végétation sur le haut des talus, sauf dans les virages et les carrefours.

Un accompagnement et un suivi particuliers seront réalisés sur le terrain par les services de la Communauté de Communes.

Parallèlement à ces dispositions nouvelles, des demandes ponctuelles pourront être faites en fonction des réalités du terrain et des projets des riverains.

MATERIEL:
L'ensemble des voies doit être traité entièrement avec le matériel ci-dessous :

Accotements : à faire obligatoirement avec une turbo tondeuse ou une épareuse sur une largeur de **1.50 m**, ceux-ci doivent être coupés ras et exempts de tout oubli ou rejet.
Fossés, talus : à faire avec une épareuse sur bras articulé, le débroussaillage des talus en bordure de voie doit être réalisé :
- côté déblai : un à deux **passages d'épareuse, en respectant le principe de maintien d'un cordon végétal, (les cordons végétaux seront matérialisés par le maître d'ouvrage)**
- côté remblai : jusqu'en bas du talus

Surplomb des voies : les branches basses doivent être coupées et broyées jusqu'à une hauteur de **4.50 mètres** sur toute l'emprise de la voie.

SECURITE:
Concernant la sécurité du chantier, l'entreprise est chargée de la signalisation et doit se conformer à la règlementation de chantier mobile et temporaire.

PERIODE D'INTERVENTION:
Début mai : Pour le premier passage de fauchage des accotements et sécurité des virages et carrefours (prix n°1) ainsi que le fauchage débroussaillage des fossés et des talus sur un passage d'épareuse aux abords de villages, de hameaux ou de zones urbanisées qui préservera un cordon végétal sur le côté déblai en partie supérieure des talus (prix n° 2).
Août : Pour le deuxième passage, fauchage des accôtements et fossés, fauchage débroussaillage des talus complet côté remblai, sur un passage d'épareuse côté déblai sauf dans les virages et carrefours (prix n° 3).

DELAIS D'INTERVENTION :
Pour le premier passage : 15 jours ouvrables soit 3 semaines à compter de la date de l'ordre de service des travaux.

Pour le deuxième passage : 25 jours ouvrables soit 5 semaines à compter de la date de l'ordre de service des travaux.

DEGATS OCCASIONNES**:**
Tous les dégâts occasionnés par cette prestation sur les patrimoines communaux et privés seront à la charge de l'entreprise (signalisation, voirie, plantations ou autres).

Animation en milieu scolaire sur l'Eau

Déroulé :

Cette thématique se traite sur une ou plusieurs demi journées d'intervention en classe et/ou sur le terrain (en fonction des classes et des sujets).

Objectifs :

- Découvrir et comprendre le cycle de l'eau naturel
- Découvrir et comprendre le cycle de l'eau domestique
- Comprendre les interactions entre les 2 cycles
- Découvrir les différents assainissements existants
- Identifier les sources de pollution
- Trouver des solutions alternatives pour une préservation de la ressource en eau
- Agir au quotidien

Méthode éducative:

- Favoriser le dialogue et les échanges au sein d'un groupe
- Utiliser la pédagogie de la découverte par des ateliers scientifiques, visionnage de films d'animation par des démonstrations avec des malles pédagogiques et des sorties extérieures

Animations proposées :

Séance 1 : Les cycles de l'eau naturel et domestique : (1/2 journée)

- Si l'eau nous était contée ? Atelier ludique sur le cycle de l'eau
- Atelier maquette sur le fonctionnement d'une station de pompage, de traitement de l'eau potable, d'un château d'eau et d'une station d'épuration : reconstituer le circuit de l'eau en amont et aval de mon habitation..
- Qu'est ce que l'eau potable (station de traitement)
- L'assainissement collectif ou non collectif
- Les sources de pollutions : nos rejets dans le milieu naturel
- Le gaspillage de la ressource en eau
- Expériences autour de l'eau : atelier scientifique sur les différents états de l'eau, les propriétés de l'eau potable (une histoire de goût, de minéralisation)

Séance 2 : Le cycle de l'eau domestique : Agir au quotidien (1 journée)

- Visite d'une station d'épuration à boues activés (Assainissement collectif)
- Visite d'une station par filtres plantés (Assainissement collectif)
- Visite de l'écocentre Pierre et Terre : Quelles solutions à mettre en place : découverte des toilettes sèches, des appareils hydroéconomes, d'un récupérateur d'eau de pluie et de ses systèmes de filtration

Séance 3 : L'eau et la vie dans la nature : (1 journée)

- La rivière Adour / Gaves : de sa source à son embouchure
- La vie aquatique : les invertébrés et les poissons ; une vie fragile
- Les zones humides : l'Adour et ses milieux associés ; des zones régulatrices
- L'Espace de mobilité de l'Adour : dynamique, crue, érosion
- Les propriétés physiques et chimiques d'une rivière (mesure de la qualité de l'eau)

Animation en milieu scolaire sur la Biodiversité

« Construisons nos paysages, accompagnons la biodiversité »

En complément des animations faites en 2013 par Pierre et Terre sur le cycle de l'eau, Arbre et Paysage 32 a réalisé plusieurs interventions dans des écoles du territoire. Plus axée sur la biodiversité et sur la construction du paysage, cette intervention a également pour objectif de mettre en lumière les nouvelles pratiques de gestion mises en place à l'échelle de la commune. Il s'agit d'illustrer concrètement les enjeux de l'arbre évoqués en classe.

Déroulé :
Cette thématique a été traitée sur 1 ou 2 demi-journées.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le rôle de l'arbre dans les territoires
- Appréhender les notions de biodiversité et le lien entre diversité végétale et diversité animale
- Faire le lien entre l'arbre, la collectivité, l'agriculture, la biodiversité, l'environnement, le paysage
- Réaliser une action simple à mettre en œuvre pour développer toutes les potentialités de l'arbre : sélectionner et protéger un jeune plant né spontanément.

Intervention :

Expliquer – échanger	
Végétation spontanée ou plantation ?	Comprendre que tous les arbres n'ont pas été plantés. Lesquels sont plantés ? Lesquels poussent spontanément ? Où et comment un arbre peut-il naitre tout seul ?
L'arbre dans un territoire	Les rôles de l'arbre : qualité de l'eau, de l'air, protection de la biodiversité (ressource en nourriture, zone de déplacement, de protection…), qualité paysagère, agrément, etc.
Agir	
Sélectionner et protéger les arbres +/- 1h selon l'éloignement	Avec l'accompagnement de l'animateur : repérer les arbres qui sont nés spontanément et qui présentent un intérêt (situation, essence, aspect paysager…) tailler ces arbres pour les « former » (taille réalisée par l'animateur) poser la protection pour protéger l'arbre des cervidés et le rendre visible par les agents d'entretien des routes